



## Crédit photos

### Couverture :

Bénédicte Albrecht

### p. 2, 9-10 :

APPMA de la Haute Vallée du Tarn

### p. 12-13 :

Association des Métiers d'Art en Cévennes

### p. 45 :

A.D.O.C

### p. 48 :

Association «Maisons paysannes de France»

### p. 6-8 :

Roland Mousquès

### p. 14-15 :

Samantha Zaccarié

## Sommaire

p. 3 - Edito

« *Fau traballa, bien manja et pas fougna* »

p. 4- Brise municipale

*Mutualisation : « S'unir, c'est s'enrichir ! »*

p. 5 - Dans l'œil du cyclone

*Des cimetières familiaux protestants d'hier... aux cimetières privés d'aujourd'hui*

p. 9 - Bise-Art, Blizart

*Prix Charles Ritz pour une pêche responsable*

p. 12 - L'air de rien

*Festival des Métiers d'Art 2015*

p. 14 - Aura Rossa

*Vacairals, Cavaliers, Sants de glaç, la crenta des ortalièrs*

p. 16 - Ah Lisez

*La Liberté dans le coma*

p. 17 - Tempête de délibérations

p. 48 - En coup de vent

*L'Association « Maisons Paysannes de France » fête ses 50 ans cette année 2015*



Directeur de publication : Étienne Passebois

Comité de rédaction :

Christophe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Éric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Étienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page : Magali Martinez

Imprimerie : IMPRIMERIE DES 4  
48 100 Marvejols

Abonnement :

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de Saint Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

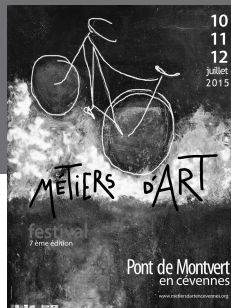
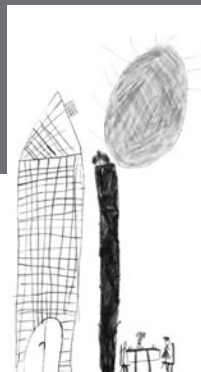
**Prix de vente au numéro : 6 euros/n°**

**Abonnement à l'année (4 numéros) : 20 euros/an**

**Abonnement de soutien : 25 euros/an et plus...**

**Chèques libellés à l'ordre de : « mairie de St Frézal de Ventalon », et adressés à mairie de St Frézal de Ventalon 48 240.**

ISSN 210J-3626  
Dépôt légal : à parution



## « Fau traballa, bien manja et pas fougna »

*Je m'en tiendrai là en ce qui concerne la concurrence avec Alain Pantel...*

*(Il faut travailler, bien manger et pas fougner\*)*

*C'est un adage que j'ai entendu jadis dans nos montagnes et qui était présenté en manière d'art de vivre.*

Quel rapport avec le Vent des Bancelles? Je vais vous le dire, selon la formule chère à un homme politique bien connu.

Notre revue a un succès réel, mais cette réussite a un prix : celui du travail de nombreux bénévoles intervenant dans de multiples domaines. Le Vent des Bancelles a été fait au fil du temps (plus ou moins 20 ans !) et les choses et les gens ont changé durant cette période, mais il est bon de rappeler quelques constances ; il est à nous tous, il est l'œuvre de tous et il est bien entendu que chacun peut s'y exprimer en toute liberté (sous la réserve, bien sûr, des règles de convenance) sans crainte de censure ou d'un quelconque rejet, qu'il n'y a pas de domaine réservé à des initiés réputés « avoir la plume facile » et bien que nous ne soyons pas au niveau des journalistes du Monde ou même du Midi-Libre, chacun(e) d'entre nous a quelque chose à dire, à raconter, qui puisse intéresser les autres, et si la plume le (a) répugne ou le (a) met en difficulté, il (elle) peut trouver un(e) collègue qui pourra l'interviewer et recevoir ses dires.

Nous avons dépassé le cap des 100 numéros et nous avons l'ambition et le devoir de continuer cette œuvre.

Mais il faut travailler pour alimenter la machine et la faire vivre, car rédiger des textes ne suffit pas. Et ce travail bénévole – puisque c'est ainsi que nous agissons – nécessite un effort encore plus grand que le travail ordinaire rétribué, mais il apporte le plaisir de participer à une œuvre collective, la satisfaction du don de soi et amène à aller au-delà de son petit monde dans lequel on ne peut que « fougner ».

Sortez de votre fauteuil confortable, de vos écrans, de vos appareils électroniques et abordez le papier et les signes qui sont de si beaux éléments de liaison et de compréhension de soi-même et des autres !

Je m'adresse aux jeunes lecteurs – il faut bien assurer la relève –, mais aussi aux moins jeunes, tout aussi concernés, et qu'ils ne se réfugient pas sous le prétexte du vieillissement !

Évidemment au début, lorsque seulement deux communes travaillaient ensemble, nous avions des rencontres, comités de rédaction, chez les uns ou les autres, l'accueil était chaleureux et confortable et jamais nous ne nous sommes trouvés dans une de ces vieilles maisons cévenoles où les chats passent sous les portes la queue droite et où l'énorme feu de cheminée brûle le visage et laisse le dos dans le froid...

Et puis chaque réunion s'accompagnait d'une espèce de festin où trônaient charcuterie, tourte, tarte... et autres friandises, le tout confortablement arrosé. On respectait ainsi la règle de vie présentée dans notre titre...

Et puis, le développement de l'entreprise nous a amenés à d'autres formes d'organisation.

Faut-il y revenir pour susciter des vocations? Ce peut être l'objet d'une prochaine discussion...

Pour l'heure, travaillons dans la satisfaction d'une œuvre utile et belle et allons de l'avant !

\* Fougner = ne pas faire la gueule ou, plus convenablement, ne pas rechigner, faire la mauvaise tête...

## Mutualisation « S'unir, c'est s'enrichir ! »



*L'heure est à la fusion : Régions, Cantons, peut être intercommunalités dans un avenir proche ! Depuis un an, je m'interroge sur un possible regroupement des communes du Pont de Montvert et de Saint-Maurice de Ventalon. J'avais rencontré, à ce sujet, Madame Bonnard, Sous-Préfète en place, à Florac début 2014. Elle m'avait donné toutes les informations nécessaires pour étudier ce projet avec mon conseil municipal, mais nous n'avons pas pu, essentiellement par manque de temps, nous pencher sur cette question à la fin du mandat précédent.*

**Communes nouvelles.** Cette question, qui semblait marginale voilà quelques mois, refait surface à présent, depuis que le projet de loi sur les communes nouvelles a été adopté par l'Assemblée nationale au début du mois de février, avec l'objectif « d'aller vers des communes fortes et vivantes » !

**Économies.** S'il est difficile d'imaginer les économies qui pourraient être réalisées à l'échelle de la Nation avec la fusion d'un nombre important de communes, il n'en reste pas moins que l'État a décidé de mettre en place des éléments incitatifs sur le plan financier pour les communes qui fusionneraient avant la fin de l'année 2016 pour créer des communes

nouvelles respectant un seuil maximum de dix mille habitants.

**Mutualisation.** Au-delà de cette incitation financière qui pourrait motiver nos deux communes, des économies seraient possibles dans des domaines divers, particulièrement en matière de fonctionnement, de personnels, de secrétariat... La mutualisation de certains moyens entre les deux collectivités existe déjà. C'est le cas pour l'eau potable au travers du SIVU du Haut Tarn, ou encore pour l'école au travers du SIVU de l'Estournal, deux entités qui sont gérées en commun.

**Dynamique de développement.** Le succès de notre Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère, en matière de pro-

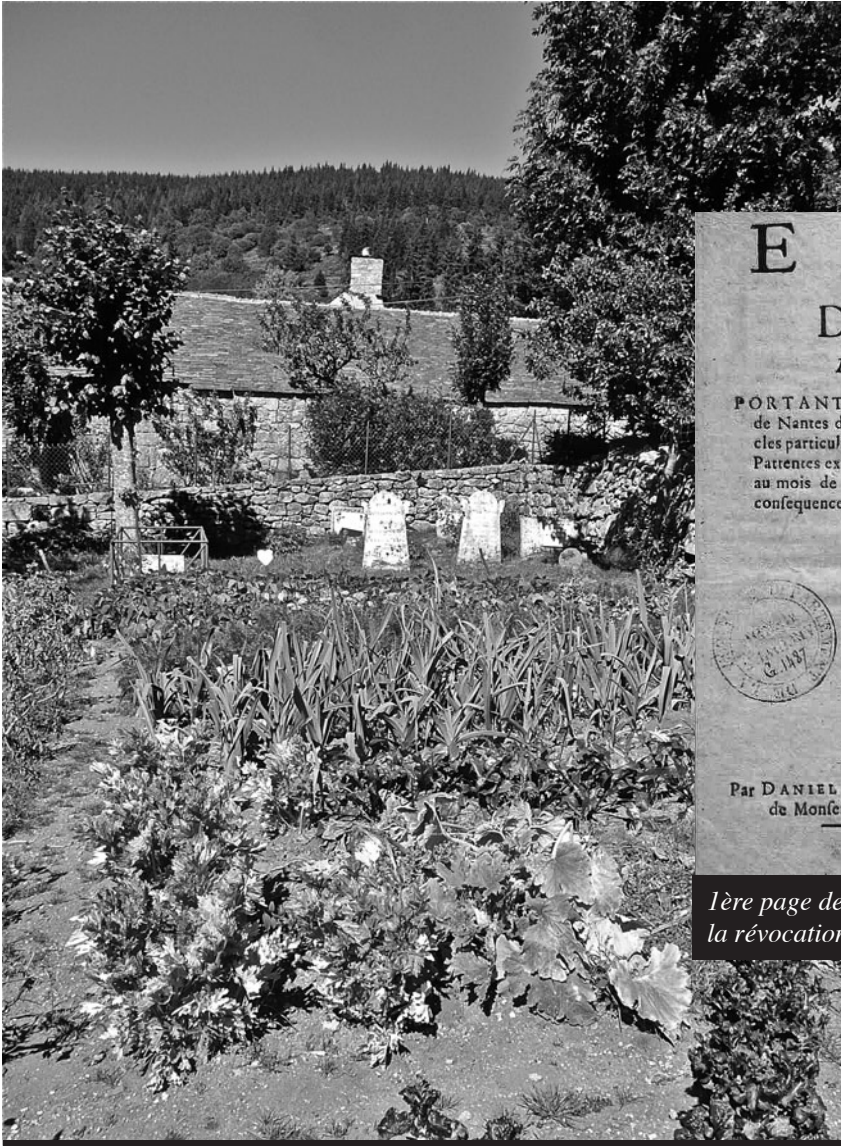
jets aboutis, montre combien il est utile d'être unis et personne ne peut contester cette dynamique de développement de notre territoire générée par la Communauté de communes depuis ces dix dernières années, au profit des habitants de nos cinq communes.

Rien ne se fera, dans ce domaine, sans prendre l'avis de la population, mais je compte bien proposer, avant la fin de l'année en cours, quelques séances de réflexion à mon conseil municipal sur ce sujet, après une étude attentive des éléments de la nouvelle loi en la matière.

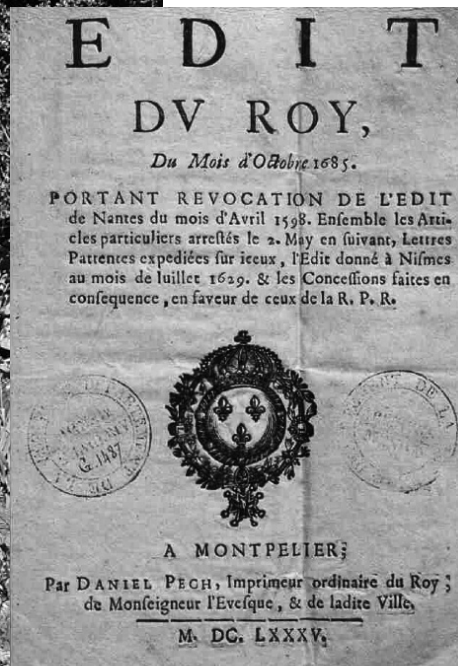
■  
Jean-Paul Velay



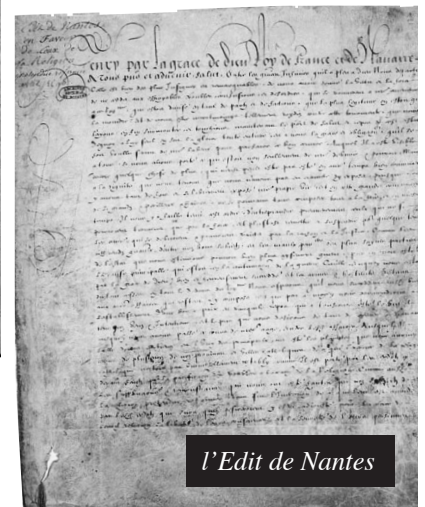




Finiels, Le Pont de Montvert : des tombes au bout du jardin



1ère page de la révocation de l'Edit de Nantes



l'Edit de Nantes

## Les cimetières familiaux protestants.

Vers 1550, lorsque la Réformation s'implante en France, il n'existe évidemment que les cimetières paroissiaux liés à l'église catholique qu'ils jouxent le plus souvent. Leur terre, consacrée, ne saurait accueillir des non-chrétiens ou des chrétiens « *hérétiques* » : séparés dans leur foi et leur vie, les protestants et les catholiques le seront aussi dans leur dernier repos. Les exhumations de cadavres protestants « *souillant* » le cimetière paroissial n'ont pas manqué au XVIe siècle, et ont été le fait de décisions de justice autant que de mouvements de foule. Il y a autour de la mort et du cimetière de gros enjeux, à la fois symboliques et très concrets.

Très tôt, les protestants ont donc cherché à créer leurs propres cimetières. Ainsi, à Meyrueis, le tout nouveau consistoire installé en 1559, s'attache

en priorité à aménager un lieu de sépulture distinct. Pour cela, il acquiert, en 1562, un terrain au lieu-dit « *la glacière* » (cette parcelle est toujours propriété de l'église locale de Meyrueis. Jusqu'en 1890, elle a accueilli les sépultures des réformés habitant dans la ville. En 1797, on en a consacré la partie basse à la construction du nouveau temple).

L'édit de Nantes, si attentif à déminer tous les conflits qui pouvaient blesser la paix de religion, a consacré deux articles (28 et 29) aux cimetières, ordonnant que « *toutes les villes et lieux* » soient pourvus d'un cimetière « *commode* » pour ceux de la « *Religion prétendue réformée* ». Les deux commissaires, l'un catholique, l'autre protestant, envoyés par le roi dans chaque province pour veiller à l'application de l'édit, ont fait de l'établissement de ces cimetières l'une de leurs tâches principales. Mais elle est restée souvent inachevée, tant les réticences

catholiques locales étaient fortes, essentiellement dans les régions où le protestantisme était trop minoritaire ou disséminé.

En milieu rural et dans les hameaux disséminés, il semblerait que dès le XVIIe siècle, on ait pris l'habitude d'inhumer les morts à proximité de leurs habitations.

Cette pratique peut s'expliquer par le rapport des réformés à la mort et au salut, très différent des conceptions de la religion catholique. En effet, les réformateurs, dans leur rejet de l'intercession pour les morts et des pratiques jugées « *superstitieuses* » qui entouraient les funérailles dans le rite romain, se sont vigoureusement opposés à toute forme de célébration « *corps-présent* » à l'occasion de l'inhumation d'un fidèle. Dans cette optique, point n'était donc besoin de faire un long chemin jusqu'à l'église paroissiale qui était, chez les catholiques, le seul lieu autorisé pour célébrer le service funèbre.



Aucun besoin non plus d'une « terre consacrée » pour recevoir les restes mortels du défunt qui ne sont en rien « *sacralisés* ». Généralement, l'ensevelissement des réformés, aussi bien en ville qu'à la campagne, avait lieu en la seule assistance de la famille et des voisins.

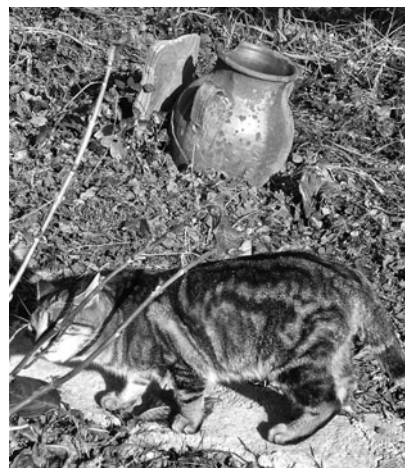
Le « ministre » n'était pas présent, un « ancien » du consistoire pouvait venir pour enregistrer l'inhumation dans les registres pastoraux, mais ce n'était pas une obligation. Lui, ou un autre membre de l'assemblée, pouvait « ... *donner lecture d'aucun psaume ou verset extrait de la Sainte Bible accordé à la circonstance, mais sans aucune manière de solennité et pompe...* » L'un des dimanches suivant le décès, avait lieu au temple, le « *service de consolation et d'action de grâces* » qui manifestait à la famille le soutien de la communauté. C'est dans la première moitié du XIXe siècle, sous l'influence du Réveil et notamment des Méthodistes et des Moraves, très présents en Cévennes, que les pasteurs ont pris l'habitude d'assister, puis de présider les obsèques. Ce qui d'ailleurs a entraîné des débats très vifs dans certaines églises locales.

Grosso modo, donc, les protestants du XVIIe siècle ont eu à leur disposition un réseau suffisant de cimetières, bien plus dense que celui des lieux de culte, très strictement limité par l'édit de Nantes, on le sait.

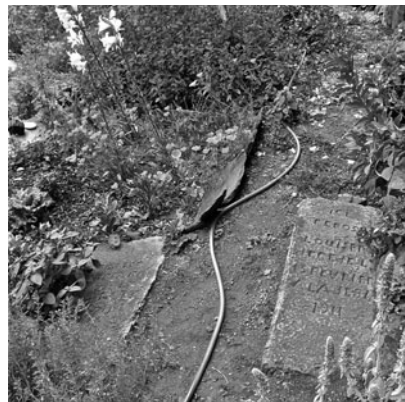
Ces cimetières collectifs ou familiaux sont donc officialisés par Henri IV avec l'Édit de Nantes en 1598. Mais cet édit est rapidement remis en cause. Louis XIII et surtout Louis XIV, restreignent progressivement les droits des protestants. A partir de 1662, les funérailles ne peuvent avoir lieu qu'à la pointe du jour ou à la tombée de la nuit. L'année suivante, un arrêt limite le nombre de participants aux enterrements à 30, puis à 10 en 1664.

Ce réseau de cimetières est brutalement démantelé au moment de la Révocation (1685). Les nécropoles protestantes sont désaffectées, transformées en places (à Millau, la place principale de la ville, la place du Mandarin) et parfois lotis (dans les villes), si bien que la mémoire de la plupart s'est perdue.

Mesure logique : l'abjuration ouvrait à nouveau l'accès des cimetières paroissiaux à l'ensemble des « *nouveaux convertis* » à l'expresse condition qu'ils aient, à l'article de la mort reçu les derniers sacrements.



*Le Tronc, Saint Maurice :  
un visiteur*



*Polimies, Vialas :  
pour aller au jardin, on passe  
devant les tombes*



*Soleyrols, Vialas : à l'ombre des arbres*





Pénens-Haut, Saint Frézal :  
à l'ombre des châtaigniers



Au-dessus du Chauffès, Vialas :  
perdu dans la montagne



Le Pont de Montvert :  
en plein village

Mais beaucoup y voyant une insupportable contrainte ont retrouvé et proclamé, au moment de mourir, leur fidélité à leur ancienne foi.

Une mesure cruelle, dont la durée d'application a été brève, a même ordonné qu'un procès soit intenté à ces morts revenus à leurs premières convictions et que leurs cadavres soient traînés dans les rues avant d'être jetés à la voirie, avec interdiction de leur offrir une sépulture décente.

**Résistance.** En vérité, la résistance fut telle que les autorités durent se résoudre à fermer les yeux : les huguenots, refusant le cimetière paroissial qui est redevenu l'unique champ des morts, préférèrent enterrer les leurs dans leur propriété. C'est à cette époque que, dans certaines villes comme Anduze ou Nîmes, des familles réformées aménagent des sépultures dans les caves ou les sous-sols de leurs demeures. Cette opiniâtreté paye. En 1736, la déclaration royale signée par Louis XV le 9 avril donne aux protestants un moyen légal de se dispenser de funérailles catholiques. Cette déclaration leur permet alors d'utiliser leurs cimetières familiaux sans avoir à le dissimuler.

## « Cimetières de famille »

Ainsi est née la tradition des « cimetières de famille » : quelques tombes dans un jardin ou un pré, encloses ou non par des murs, parfois signalées par un arbre. Les régions à forte densité protestante sont littéralement truffées de tels cimetières, chaque famille ayant le sien. Peu de caveaux, toutefois jusqu'à une date récente, mais des tombes très simples, quelques fleurs, des pierres tombales comprenant parfois un verset biblique. Dans « *L'Épervier de Maheux* », son grand roman de 1972 (prix Goncourt), Jean Carrière avait prétendu que cette omniprésence de la mort empoisonnait l'atmosphère des Cévennes, mais en vérité on peut estimer qu'il n'y a rien de plus rassérénant, pour les familles en

deuil, que cette proximité des disparus. Les enterrements, ici, sont l'occasion d'un retour au hameau, sans ce sentiment d'exil dans la ville des morts que l'on peut ressentir devant les cimetières urbains.

Certaines communes, naguère totalement protestantes, n'ont aujourd'hui encore aucun cimetière collectif, et le droit de « s'enterrer chez soi » reste concédé à tous ceux qui ont à leur disposition un cimetière familial.

Cette tradition ne s'applique évidemment pas aux villes, où les protestants disposent soit d'une partie du cimetière municipal, soit d'un cimetière propre. A Nîmes, la localisation des deux grands cimetières confessionnels est caractéristique : le protestant se situe à l'ouest de la ville, à l'arrivée de la grande route qui amenait les émigrants de la Gardonnenque et des Cévennes protestantes ; le catholique se trouve du côté opposé, aux portes du Gard oriental, unanimement catholique. Partout ailleurs, les cimetières paroissiaux ont dû, à compter de la Révolution, s'ouvrir à nouveau aux protestants, ce qui n'est pas allé sans soulever une dernière vague de résistances et d'incidents, jusque dans la première moitié du XIXe siècle.

La laïcisation républicaine (loi de 1881, loi de séparation de 1905), ici comme dans d'autres domaines, a achevé d'offrir les mêmes droits aux protestants qu'aux catholiques. Propriétés des communes, les cimetières sont des lieux religieusement neutres : les tombes affichent évidemment tous les signes religieux voulus par le défunt ou les siens, mais l'ensemble du cimetière ne peut apparaître comme spécialement affecté à un culte déterminé...

Philippe Chambon,  
21 avril 2014

*texte très largement inspiré  
d'un article de Patrick Cabanel,  
professeur d'histoire contemporaine  
à l'université de Toulouse-Le Mirail,  
paru dans le journal Réforme,  
le 28 octobre 2008.*







C'était un beau jour du printemps 2014 lors d'une escapade de pêche sur la belle rivière « Vis », à Saint Maurice de Navacelles que l'aventure a commencé. C'est en arrivant à l'Hôtel Restaurant de la cascade à Saint Maurice qu'on me dit, va voir à l'étage il y a mon père et quelques membres du Fario Club International (IFC), dont M. Laurent Sainsot président du Fario Club International.



Effectivement toute une assemblée de pêcheurs membres de l'IFC sont en grande discussion sur le Prix Ritz quand Jass Stacpoolle me dit, tu devrais postuler au Prix, les parcours créés au sein de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAP-PMA) de la Haute Vallée du Tarn sont intéressants.

Le dossier m'est arrivé très rapidement et c'est avec Florian Caraveo que nous nous mettons au boulot pour les infos pouvant constituer un dossier de quatre pages de candidature. Christian Bertrand (Trésorier de l'AAPPMA) sera le photographe pour illustrer notre document.

Mi-septembre un coup de fil de François Janicot (membre de L'IFC) me demande d'organiser un audit du parcours Patrimonial des Sources du Tarn.

Il fallait que François soit en mesure de confirmer nos écrits. L'audit s'est très bien passé, beau temps sans vent et il avait plu trois jours avant. François a fait une belle pêche, casse-croûte sur l'herbe à midi, en fait tout pour faire de cette journée un succès convaincant.

Coup de fil de Jean Marc Vervelle trois semaines après pour me dire que nous avions remporté le Prix Charles Ritz 2014.

Yves Dussere (Secrétaire de l'AAPPMA) et moi-même sommes allés, début décembre au Traveller's Club 25 Champs-Élysées pour recevoir notre chèque de 3000 euros avec le trophée, une magnifique sculpture en bois d'un martin-pêcheur, emblème du Prix Charles Ritz.

■  
François Albrecht

## LA FARIO DU TARN RÉCOMPENSÉE

Le prix Charles-Ritz 2014 a été remis à l'AAPPMA de la Haute-Vallée du Tarn pour son excellente gestion de la souche fario locale, son parcours no-kill, son partenariat avec le Parc national des Cévennes et pour sa surveillance du respect des règlements.



François Albrecht, président de l'association, s'est vu remettre un chèque de 3 000 euros des mains de Jean-Marc Vervelle, président du Prix Charles-Ritz. De l'argent qui sera vite réinvesti dans la sauvegarde des milieux aquatiques.

Renseignements : [www.prixcharlesritz.org](http://www.prixcharlesritz.org).

### La truite Farion, quésaco ?

*La truite fario est le nom de la truite sauvage de nos rivières, en fait nous devrions toujours dire Fario sauvage, car il existe bien la Fario d'élevage.*

FA

**Le Prix Charles Ritz** récompense la gestion patrimoniale des rivières et ruisseaux de la région gérée par notre AAPPMA. Pas d'alevinages ni de lâchers de poissons adultes. Le Fario Club a bien spécifié que c'était une gestion saine et préconisée par les instances de la pêche en Europe. Seule la truite Fario sauvage peut se reproduire et subsister dans ces milieux extrêmes en étiage et en écarts de température. Il faut savoir que le fait de ne pas élever est contesté par bon nombre de pêcheurs qui veulent prendre de la « viande » et pas forcément des truites sauvages. C'est la préservation de l'espèce Truite Farios Sauvages.

FA

### L'International Fario Club

*Fondé par Charles César Ritz en 1958 l'International Fario Club, aujourd'hui association loi 1901 reconnue d'intérêt général, rassemble des pêcheurs à la mouche qui se reconnaissent dans la course aux rivières, la poursuite des poissons et la responsabilité qui s'y attache.*

*Il compte soixante membres à travers le monde, et entretient des liens fraternels avec les Refendus de Munich, le Flyfishers Club de Londres, l'Anglers Club de New York, l'Österreichische Fischerei Gesellschaft, le Royal Casting Club de Belgique et compte désormais une organisation affiliée, les Fario Friends of Tokyo.*

*Chaque année, le Fario Club remet le Prix Charles Ritz à des lauréats qui agissent pour l'amélioration de l'habitat des rivières, et leur adresse avec une dotation, un encouragement à persévérer (Source: <http://www.prixcharlesritz.org>).*



## Préservation du Graal du Mont Lozère, la souche autochtone ancestrale : la Truite Fario

### Mise en place de mesures pour la protection et la gestion d'un patrimoine naturel à l'équilibre fragile au cœur du Parc national des Cévennes

Suite au constat de la baisse effective des truites dans les rivières, il a semblé indispensable à l'AAPPMA de la Haute Vallée du Tarn, La Fédération de la Pêche de la Lozère et au Parc national des Cévennes de mettre en place des mesures pour assurer la préservation de la truite Fario.

#### Pourquoi préserver la truite Fario sur le Mont Lozère?

##### Un contexte favorable

- Un site exemplaire, en plein cœur du Parc national des Cévennes. Où il n'y a ni importation de nourriture, ni d'alevinage<sup>(1)</sup>,
- Très peu de pollution organique,
- Un lieu préservé de l'activité humaine (pêche, tourisme, agriculture...) notamment par le Parc national des Cévennes.

##### Une souche unique, autochtone et ancestrale : la truite Fario

- Elle est capable de résister aux différences d'étiage<sup>(2)</sup>, aux très importantes amplitudes thermiques, aux rudes conditions climatiques (gel, pluie, vent...) que l'on rencontre entre 1200 et 1400 mètres d'altitude,
- Elle résiste à des jeûnes de plusieurs mois,
- Elle a la faculté de fixer le peu de calcium qu'il y a dans l'eau du Tarn pour grandir.

#### Les mesures mises en place pour la gestion et la préservation de cette ressource

##### Prévention

- la création d'un parcours halieutique<sup>(3)</sup> dans le Haut Tarn, reconnu et préservé,
- la pêche No Kill : attrapper et relâcher la truite de manière systématique,
- la pêche électrique : elle permet de faire un inventaire dans les cours d'eau et de protéger les populations de truites par rapport aux différentes activités humaines qui peuvent les mettre en péril, et de suivre la qualité des eaux (notamment en observant les invertébrés aquatiques),
- le plan Vigirivière : surveillance permanente de la rivière et de son écosystème.

##### Information, sensibilisation

- Mise en oeuvre de moyens de communication au profit de la préservation de la population de truite fario.

Tout est mis en oeuvre pour préserver cette richesse que représente cet animal et permettre la conservation des gé-niteurs de la souche ancestrale afin de favoriser une reproduction naturelle, et ainsi assurer la pérennité de cette espèce : la truite Fario autochtone...

Compte-rendu réalisé à partir du film : *Le Tarn, rivière patrimoniale*, Nicolas Gruaud, 2013.

#### Comment se procurer une carte de Pêche pour la Lozère ou un autre département au Pont de Montvert ?

Pour obtenir  
une carte de pêche en Lozère  
il suffit soit d'aller à l'office du Tourisme  
au Pont de Montvert  
soit sur Internet  
[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

Une fois votre AAPPMA sélectionnée choisir  
une carte de pêche  
correspondante à sa situation ,  
soit journalière soit annuelle,  
payer par carte bancaire et imprimer  
la carte.

Créer un compte rend les choses plus  
simples, car en cas de perte de votre carte  
vous pourrez la réimprimer.

Si vous avez acheté une carte du club halieu-  
tique il vous suffira de cliquer sur  
« j'ai déjà acheté un timbre CPMA  
(anciennement taxe piscicole) »  
le site ne vous comptera pas cette taxe d'État  
une seconde fois.

En plus votre AAPPMA,  
ayant vos coordonnées,  
pourra vous envoyer des informations  
sur la pêche.

<sup>(1)</sup> alevinage : repeuplement d'étangs et de rivières par des très jeunes poissons.

<sup>(2)</sup> L'étiage correspondrait au niveau annuel le plus bas atteint par un cours d'eau en un point donné (selon le dictionnaire français d'hydrologie de surface ; Roche, 1986).

<sup>(3)</sup> halieutique : ressources vivantes aquatiques.



## Festival des Métiers d'Art 2015

*Cette 7ème édition sera parrainée par l'artiste Carolo Sculpture*

*Le Festival des Métiers d'Art, organisé par l'AMAC - Association des Métiers d'Art en Cévennes-et la Mairie du Pont-de-Montvert, se déroulera du 10 au 12 juillet 2015.*



*Crédit Photo : Marc Grenet*

### **Carolo Sculpture, artiste marraine du 7ème Festival des Métiers d'Art**

Carolo Sculpture a été séduite par la particularité du Festival des Métiers d'Art du Pont de Montvert. Dans des lieux singuliers, mis à disposition par les habitants, les visiteurs vont à la rencontre d'artistes pour des moments d'échanges rares. Ce festival repose sur une volonté de travail collectif. L'AMAC, depuis sa création, a posé comme principe fondateur de mettre en commun énergie, créativité et savoir-faire, de développer l'accompagnement de jeunes créateurs et de contribuer à la vie sociale et citoyenne d'un territoire rural de montagne.

Carolo Sculpture a choisi de s'inscrire dans ce projet et de contribuer à l'enrichir par sa propre démarche créatrice.

### **Carolo Sculpture, la nature en bagage**

La sculpture a toujours été un désir depuis son enfance. La découverte du monde animal et la vie à la montagne, au contact d'une nature sauvage et franche, ont façonné sa démarche au début des années 2000.

Ses sculptures ont la particularité d'être réalisées en bouse de vache. Elle l'utilise en modelage, puis les sculptures sont séchées et déshydratées dans un four, ce qui les rend inertes et pérennes.

Lauréate en 2012 du concours des jeunes créateurs par les Ateliers d'Art de France, ses œuvres sont régulièrement exposées dans des galeries françaises et suisses. Son art, surprenant et peu ordinaire, lui a valu plusieurs apparitions sur les grandes chaînes de TV nationales.

### **Trois jours dans une ambiance résolument orientée « art »**

Les créateurs d'art exposent et font des démonstrations dans des lieux insolites. Dans une ambiance conviviale, ils partagent leurs savoir-faire, parlent de leurs passions... Les visiteurs, munis du plan du village, déambulent dans le village transformé en une grande exposition! Ils découvrent les gestes techniques des artistes et peuvent participer à des ateliers créatifs.

Cette manifestation ne peut pas avoir lieu sans l'hospitalité de la population qui dans ce cadre prête les lieux d'exposition (garages, anciennes boutiques, rez-de-chaussée...). En 2015, l'organisation est aussi à la recherche de nouveaux lieux ainsi que de bénévoles afin de donner un coup de main pendant et avant le festival (montage, affichage, aide aux stands buvette, inscription aux ateliers...).

Nous remercions ceux qui nous soutiennent depuis le départ, à savoir, la Conseillère générale du Canton, Sophie Pantel, et le Conseil Général de la Lozère, la Région Languedoc





10  
11  
12  
juillet  
2015

MÉTIER S D'ART

festival  
7ème édition

Pont de Montvert  
en cévennes

www.metiersdartencevennes.org

Si vous désirez mettre à disposition votre lieu ou vous inscrire comme bénévole, adressez vous à l'office de tourisme du canton du Pont de Montvert ou téléphonez au :

04 66 45 81 94

Roussillon et bien évidemment notre coorganisateur la Mairie du Pont de Montvert; ceux qui ont rejoint l'aventure, les mairies de Saint Maurice de Ventalon, de Fraissinet de Lozère et la Communauté de communes des Cévennes Mont Lozère, et bien sûr tous nos sponsors privés.

Un petit bémol, l'absence du Parc National des Cévennes... qui continue ses mesures de rétorsion.

Mais nous lui prouvons que nous sommes toujours là, bien présents et actifs sur notre territoire, et que son désengagement ne nous empêche pas de vous faire partager ces moments privilégiés.

■  
Association des métiers d'art  
en Cévennes

#### Pour davantage d'informations

Contact : Lucie Bonicel

assometiersdart@free.fr

<http://www.metiersdartencevennes.org>







Un còp al 15 de mai, l'ortalièr pòt dormir tranquil ;  
son òrt capita, levat qualques coquinassas de liumaucas que  
la nuèch s'apitançan dins lo carrat d'ensaladas.

Alara de que far aqueles Sants durent : estre vigilant.

Plantar d'ortalissa que cren pas tròp coma  
los pòrres, las cebas, los caulets, las pastenagas, lo jolverd ;  
saupre esperar per plantar l'ortalissa o las flors fregelugas  
coma las trufas, las favas, las cogorlas, lo viet d'ase,  
las pomas d'amor, los geraniums ;  
se que de non pausar una proteccion (tunèl, vela, genèst)  
o fargar una sèrva, mai que mai se demoratz à la montanha  
ont encara a l'entorn del 10 de junh, la bofada dels pastres  
vos espera.

Aquí qualques provèrbis  
per gostar la diversitat de las remarcas popularas :

Quand març maieja, mai marceja.

Abril a pas mai d'abrics que lo paure a d'amics.

Per lo nòu d'avril, cal que lo cocut cante, mòrt o viu.

Lo mes d'avril es cordurat de marrit fial .

Que siá branca fullhada o no,  
abril colina pas sens gresilhadas.

Quand abril s'emaliça, i a pas pus de canissa.

Mai, ne fai mai dins una nuèch  
qu'abril dins detz-e-uèch.

Qual se devestís en mai sap pas la foliá que fa.

La frejor de mai enriquís pas jamai.

Mai fai o desfai. Mai bladeja, junh feneja.

*Une fois au 15 mai le jardinier peut dormir tranquille : son jardin profite  
malgré quelques limaces qui la nuit,  
vont grignoter dans le carré de salades.*

*Alors que faire durant cette période où les saints martyrisent les jardins :  
d'abord planter des légumes qui ne craignent pas trop le froid comme  
les poireaux, les oignons, les choux, les carottes, le persil ;  
ensuite savoir attendre pour planter, les légumes qui craignent les gelées  
comme les pommes de terre, les haricots, les courges et courgettes,  
les aubergines, les tomates  
ou alors aménager une protection (tunnel, voile, genêts)  
ou fabriquer une serre surtout à la montagne  
ou encore le 10 juin, « la bouffade des pastres »  
vous donne rendez-vous.*

*Et maintenant voici quelques dictons à méditer  
et qui montrent la richesse des remarques populaires :*

*Quand mars joue au mois de mai, mai joue au mois de mars.*

*Avril n'a pas plus d'abris que le pauvre n'a d'amis.*

*Pour le neuf d'avril, il faut que le coucou chante, mort ou vif.*

*Le mois d'avril est cousu de mauvais fil (Quelle imagination !).*

*Que la branche soit nue ou habillée de feuilles,  
avril ne passe pas sans grésil.*

*Quand avril est coléreux, il n'y a pas plus hargneux.*

*Mai fait plus en une nuit, qu'avril en dix-huit  
(pourquoi pas dix-neuf, certainement pour la rime !)*

*Qui se déshabille en mai, fait une folie.  
Plus connu : En avril ne te découvre pas d'un fil.*

*La froidure de mai, jamais n'enrichit.*

*Mai fait ou défait. Mai fait pousser les blés, juin les foins.*

Alan Pantel

Alain Pantel

## La Liberté dans le coma



Comme une idée ne vient jamais seule, qu'elle éclot dans un terreau qui nous échappe, je me demande toujours par quel heureux hasard je choisis justement de lire « le » livre qui va répondre à la question du moment, le texte qui va résonner dans mon esprit ou mon cœur et y toucher la corde que les événements de la vie viennent de pincer. Alors que je fermais « *l'essai sur l'identification électronique et les motifs de s'y opposer* : « LA LIBERTÉ DANS LE COMA » du groupe MARCUSE aux éditions La Lenteur, un reportage à

la télévision évoquait les mirabolants profits qu'escompte faire Google dans de nouvelles technologies telles que les prothèses intelligentes, les molécules du futur qui nous garantiraient jeunesse éternelle, santé, longévité jusqu'à 200 ans et plus... Cette émission concluait en nous montrant les humanoïdes de demain, mi-hommes mi-robots dont l'intelligence programmée viendrait combler nos déficiences. Quel bel avenir n'est-ce pas ? L'homme-robot, enfin obéissant, soumis, prêt à consommer... Mais que devient dans ce futur notre liberté ?

C'est là que ce mot reprend tout son sens. C'est de ce sens-là dont traitait justement mon livre de chevet et la raison pour laquelle j'ai envie de le partager avec vous. Il brosse un tableau de notre société de l'internet et des puces électroniques qui nous cernent de toutes parts. « *À partir du moment où toutes nos activités sont informatisées, il y a beaucoup plus d'informations sur nous et elles ne peuvent jamais dans leur totalité être effacées, rendues anonymes ou inutilisables. La vie privée n'est pas mise en danger par les "dérives d'internet", elle est déjà en lambeaux, mise à sac par les assauts répétés de la société de l'informatique au nom de la prospérité économique et de l'impératif d'élévation du niveau de vie* ». L'essai retrace l'historique de cette mise en fiches de nos activités, née au début du siècle dernier pour répondre à des impératifs d'efficacité bureaucratique et industrielle.

De la première carte perforée à l'ordinateur de poche, cet outil merveilleux qui place le savoir à la portée de tous et remplit bien d'autres fonctions, fut d'abord conçu pour renseigner les états et les multinationales sur les orientations à prendre en terme de politique intérieure ou de marketing commercial.

En 2015, la surveillance des citoyens est omniprésente. Nous sommes tracés par nos clics, nos potables, nos cartes bancaires, nos abonnements ferroviaires... La technologie des RFID (puces électroniques) repose sur la transmission automatique de nos données à une machine. « *Google est essentiellement une entreprise de surveillance puisque sa raison sociale est d'accumuler des données sur tout et sur tous. Les compagnies de téléphonie mobile sont pratiquement des services auxiliaires de la police, chargés de la géolocalisation des individus tenus en laisse par leur portable.* » (p.109)

Les auteurs soulignent que l'assentiment passif des citoyens « *qui n'ont rien à se reprocher finalement* », constitue un choix collectif d'un mode de vie irresponsable. « *Même si la surveillance n'est pas toujours effective, le fait de savoir que tout peut être su de nos vies n'induit-il pas une perte d'intégrité de l'individu, une soumission inconsciente à l'infrastructure technologique qui incarne la collectivité de nos jours* ».

L'autre dérive de nos petits objets plats et lumineux, vient que nous y sommes charnellement attachés ; que les pannes de réseau et autres bugs nous rendent « *psychodépendants* », égarés, coupés de nos habitudes de commodité et de communication immédiate. Pour certains cette addiction mange tout leur temps « *de cerveau disponible* », désormais incapables de cultiver l'autonomie de l'esprit et la « *liberté de conscience qui avait été acquise sur la religion...* » Les auteurs nous peignent ces nouvelles technologies comme autant d'éléments « *qui parasitent les relations, y faisant entrer leur échelle de valeur et leur propre rythme...* » quand « *la majorité des gens ne sait plus s'exprimer et se divertir sans support numérique et consommer le savoir-faire d'une caste de concepteurs-programmateurs.* »

Dès lors nous devons nous interroger sur cette nouvelle sociabilité qui se développe sur internet. Le livre, loin de condamner toute technologie pose les jalons de ce que nous devrions faire pour reprendre les rennes de nos existences, que nous nous interrogeons sur le sens de l'humain, de la liberté, du progrès enfin. À l'heure où j'écris ces lignes, la France entière se lève pour affirmer son attachement à la liberté d'expression contre les obscurantismes religieux et la barbarie, n'est-ce pas le moment de redéfinir dans la fraternité ce que devraient être nos rapports sociaux, économiques, humains et faire barrage à tous ceux qui voudraient les détourner à leur profit? ■

Marie-Christine Lieber



## Erratum

Dans le Vent des Bancelas n°104, Les CRCMS de Fraissinet de Lozère correspondaient à ceux du 20 août 2013 et du 24 septembre 2013

Fraissinet de Lozère  
conseil municipal  
30 septembre 2014

Présents : le CM au complet + Jean-Marie Thoyer, Sylvie Grégoire et Christophe Freval, Gaëlle Molinot, Cécile Duboscq, Clémence Mallet, Clément Robin, Sébastien Robin, Régis Molines, Manon. Secrétaire Gilbert Roure.

### 1 - Les projets présentés pour le presbytère de Fraissinet de Lozère

a) « Une école pour tous, tout au long de la vie » présenté par Jean-Marie Thoyer

Ce projet est à deux composantes : une école primaire rurale et une université populaire rurale.

Cette maison aurait pour ambition de partager et transmettre des compétences, dynamiser et apporter de la fierté aux habitants de vivre dans un environnement privilégié. Cette maison serait aussi ouverte au monde, ce qui exigera de fédérer associations et population autour de partage de savoirs, de connaissances, de loisirs et de divertissements. Sur le premier volet, le conseil est partagé sur l'intérêt de ce type d'école primaire rurale et tous pensent difficile de faire revenir l'éducation Nationale sur ce type d'école. Sur le deuxième volet, l'idée est intéressante mais le pro-

jet, pour aboutir, nécessiterait l'adhésion de tous et au-delà de notre collectivité. Certains font le rapprochement avec l'Espinac ou le CEP de Florac.

b) « Les menhirs de Stevenson », lieu de vie et d'accueil présenté par Christophe Fréval et Sylvie Grégoire.

Le projet sur le presbytère vient en continuité de l'installation provisoire du lieu de vie dans la maison de Henri Commandré (ancienne maison de Roger et Noëlle Commandré). C'est un lieu d'accueil pour des séjours permanents, ou de rupture, ou d'apaisement, qui visent à donner aux jeunes (adolescents et jeunes majeurs) des repères sociaux structurants pour passer d'une existence perturbée à une vie construite, structurée et épanouie. Centre agréé pour 7 places créant 4 à 5 emplois qualifiés. Le presbytère avec sa potentialité intérieure, son grand jardin, ses espaces extérieurs, permettrait une installation définitive idéale (plan remis en séance). Le loyer permettrait de couvrir l'investissement des travaux (ou du moins les charges de l'emprunt sur la part non subventionnable). Le conseil unanime, a salué la qualité du projet présenté, et constaté son caractère opérationnel. Visiblement, l'intégration au village, au collège, et au territoire se passe bien.

c) Le presbytère, espace de mobilisation locale pour la mise en place de chantiers internationaux à court ou long terme, mais aussi lieu d'accueil, d'échange et de partage. Projet présenté par l'association Passadou.

Cette association regroupe de nombreux jeunes motivés et dynamiques du secteur. Elle a suivi les chantiers internationaux mis en place depuis deux ans sur le territoire (4 cette année). Le projet a pour volonté de réhabiliter le bâtiment, avec un bail emphytéotique, après mise en sécurité électrique et sanitaire, dans le cadre de nouveaux chantiers mais aussi de développer des démarches :

- économiques (achats, échanges et valorisation des productions locales)

- socioculturelles (échanges de pratiques, animations, spectacles, ateliers...)

- environnementales (éducation à la nature, jardin...).

Pour le conseil, le projet, porté par une association de jeunes dynamiques et qui a déjà montré son action, semble intéressant, à l'échelle de notre commune. Une partie du conseil a toutefois trouvé le projet un peu flou et le budget pas à la hauteur des emplois envisagés. Plus généralement pour la plupart des élus, cet aménagement au fil des ans comporte une certaine insécurité et une difficulté à équilibrer financièrement l'opération au final

### 2 - Amendes de police

Il est décidé la mise en place d'un abri-bus au bas de la route du Viala (financement sur les amendes de police).

### 3 - Éclairage public

il est voté l'installation de lampadaires à la Brousse (devant Didier Daudé et Daniele Buisson). Coût 4500 € HT.

4 - Station d'épuration de Fraissinet : elle est finie et a coûté avec une branche

de réseaux 122 000 € HT (70 % de subventions sont attendus). Un emprunt de 50 000 € est voté.

5 - Goudronnage fait à la Brousse. Le mur Rue de la Bugeade sera fait prochainement.

6 - Dégâts des eaux suite aux pluies du 19 septembre : 2 murs se sont écroulés à Plaisance et quelques ravissements (pied du chemin de Mallebrière sur VC1, Chemin du Viala) feront l'objet d'une demande de financement en préfecture avant réparation.

7 - Indemnité au comptable du Trésor Public votée (350 €) + 2 décisions modificatives de budget (pour des travaux supplémentaires demandés aux Contrat Verts et pour les intérêts de notre ligne de crédit non inscrits aux budgets, soient 2500 et 2400 € repris sur des postes de travaux d'entretien excédentaires).

8 - Achat d'une vitrine d'information étanche pour Plaisance votée.

Prochain CM le mercredi 22 octobre à 21 h précédé d'un CCAS à 18h.

Fraissinet de Lozère  
conseil municipal  
22 octobre 2014

*Présents tous sauf Nils Bjornson et Gilbert Roure (pouvoir à Jean-Pierre Allier) excusés. Secrétaire Paul Commandré*

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

**Presbytère :** Tout le monde a pu s'exprimer librement lors du dernier conseil. 3 projets ont été présentés. Un par Jean-Marie Thoyer pour faire une université rurale et rouvrir l'école primaire. Un second par Clémence Mallet, pour les chantiers internationaux ; grande motivation et 10 personnes qui viennent appuyer ce projet, c'est porteur d'espoir ! mais c'est dommage qu'il n'ait pas été assez bien été fini. Et un dernier porté par les Menhirs de Stevenson pour améliorer l'accueil des jeunes. Le vote a donné 8 pour Les menhirs de Stevenson et 2 abstentions.

**École de Musique :** On peut y adhérer mais c'est très cher ou aider les enfants qui y participent. C'est ce deuxième choix qui a été décidé (30 € par enfant).

**Téléphonie :** Réunion à Florac avec le Sous Préfet et Orange où Orange a reconnu des pannes de plus de 2 mois. Un engagement a été pris de mettre les bouchées doubles avec 6 embauches + 6 stagiaires. Le lendemain la manifestation a réuni près de 300 personnes dont 20 de la commune ce qui prouve le ras le bol de la population. Pour l'internet

Meshnet est en liquidation et le Pays devrait reprendre en régie le dossier. De notre côté l'installation du très haut débit sur la ZAE devrait permettre d'améliorer les choses sur la commune.

**Infos de la Communauté de communes :** 8 communautés de communes du Sud Lozère, dont celle de Vialas (avec des communes du Gard), se sont regroupées pour porter un GAL Leader (aide aux projets des collectivités mais aussi des associations et acteurs économiques) et un PAEC (pour attribuer des MAEC aux agriculteurs). Gendarmerie et L'Espinas : les travaux avancent. Maison de Marie : les travaux sont réceptionnés et la remise des clés aura lieu fin octobre à Christine Pinter, céramiste, et l'inauguration le 6 décembre. Pour le presbytère du Pont de Montvert, nous avons enfin trouvé un terrain d'entente avec la direction de la Poste. Mais on attend toujours le cahier des charges pour l'aménagement des bureaux

**Office du Tourisme :** Le maire, Nils et Yves sont allés présenter le projet du Pré du Moulin mais certains opérateurs ont fait du chantage et des menaces. La mairie retire son projet public et cherchera d'autres solutions.

**SIVU de l'Estournal :** Il faut modifier les statuts pour prévoir de nouveaux investissements (toiture,...) : le conseil approuve le projet avec une variante : n'aller que sur les trois dernières années pour calculer la participation de chacun au lieu de 10.

Christelle explique que la réforme des rythmes scolaires se passe plutôt bien pour les grands mais les petits sont fatigués.

**PLU :** La zone touristique prévue est inscrite dans le PADD mais ne sera pas zonée dans le zonage final. Les Bâtiments de France ont fait modifier quelques teintes de crépis et de menuiseries. Pour le Serre, il n'est pas possible d'ouvrir à la construction sous la route.

**Racoules :** Les habitants ont demandé la réalisation d'un assainissement collectif.

**Inondations du 19 septembre 2014 :** 3 murs (2 à Plaisance et 1 à la Brousse) et des dégradations de chaussées ont été constatés et devraient pouvoir être aidés à la reconstruction.

Travaux évalués à 6000 €.

**Éclairage public :** 2 lampadaires à la Brousse et 7 lampadaires modifiés à Plaisance : les travaux sont commandés.

**Eau non potable de Runes** l'ASTAF a lancé les conventions de passage

**Régularisation cadastrales des parcelles sur la Route des Clauzes :** Le conseil accepte pour l'euro symbolique ces cessions de Patrick et Bernard Pantel et de Solange Meyrueis. Les frais sont à notre charge.

**Divers :** Le docteur Leroy ne vient plus le mercredi (seulement lundi et vendredi).

Fraissinet de Lozère  
conseil municipal  
11 décembre 2014

*Présents : Jean Pierre Allier, Nils Bjornson-Langen, Yves commandré, Christelle Folcher, Thierry Mazoyer, Dominique Moline, Gilbert Roure*

*Excusés : François Bégon, Régis Durand, Marie Lion, Paul Commandré*

**Abeille noire :** Une présentation sur l'abeille noire dans les Cévennes a été faite, l'association va acquérir des terrains sur le bord du Tarn et, pour éviter les vols de ruches, demande la pose d'une barrière avec cadenas sur le chemin d'accès. Accord est donné.

**Passadou :** Jean-Pierre Allier lit la lettre envoyée à Passadou pour leur signifier que leur projet sur la Cure n'a pas été retenu (mais que leur projet est intéressant pour le territoire).

**PLU :** Les Bâtiments de France ont modifié des choix de couleur pour les crépis et menuiseries. La délibération pour arrêter le PLU est prise par 4 voix pour et 3 abstentions. (discussion ouverte sur les zones constructibles de Racoules et Finialettes). La Concertation Inter Administrative est lancée (3 mois) puis une enquête publique sera lancée (fin mars 2015). Ensuite les demandes de modifications seront étudiées.

**Tarif de l'eau :** Délibération à l'unanimité sur le prix de l'eau et de l'assainissement (seul le forfait passe de 40 à 45 €).



Les taxes de l'agence de l'eau sont aussi augmentées sensiblement.

**Travaux :** Le mur du chemin de la Bugeade à la Brousse et le chemin des bois à Finialettes sont réalisés ainsi que les goudronnages à la Brousse. La commande du panneau de Plaisance et de l'abribus au début de la route du Viala est faite. Les 2 rampes à Plaisance sont améliorées.

**Inondations :** Délibération à l'unanimité pour la demande de subventions concernant les 2 murs écroulés à Plaisance, 1 mur écroulé à la Brousse et la réparation de points de la voirie des Clauses.

**Transport scolaire :** Délibération à l'unanimité pour l'acceptation à la demande du Conseil Général de porter la participation de la Mairie à 243 €/enfant soit un coût de 1944 € sur l'année.

**Assurance statutaire du personnel :** Délibération à l'unanimité pour le choix de CNP Assurances

**Communauté de Communes :** Inauguration : zone artisanale du Mas Méjean et Maison de Marie en présence du sous-préfet. Les travaux de l'Espinassas et de la gendarmerie avancent (Fin prévue fin mars et fin août 2015. L'aménagement de la Poste et de 2 logements sur la Cure du Pont de Montvert va être lancé (subventions complémentaires de 95 000 € au total pour la Poste). La Communauté de communes veut quitter le GAL du pays Cévennes et adhérer au GAL de l'association Causses Cévennes mais Roustan le Président du Pays s'y oppose. On attend une réponse favorable du préfet.

**SIVU l'estournal :** Le projet Eco École est sur la biodiversité (interventions prévues de spécialistes et de positions divergentes (Parc, Paysans...). Une discussion est ouverte sur les statuts (moyenne des 3 dernières années pour les investissements).

**Tourisme :** Office de tourisme : CA des 12 septembre et 12 novembre, travaux menés par l'OT sur le tour du Mont Lozère et sur les prestations pour les CE d'entreprises. Jean Pierre a expliqué la proposition du centre handicapés du Pré du moulin qui a reçu une opposition farouche de 2 hébergeurs. Assises départementales du tourisme : 2 thèmes ont été développés mais rien sur la politique touristique du département. Réunion « Sud de France » : le public concerné était les petits producteurs, mais personne du canton, malgré l'invitation, excepté l'abeille noire. Tourisme Pays : Présentation des différents chiffres et discussion sur le bonus de la taxe de séjour que le pays veut supprimer. Décision à prendre à la prochaine réunion le 17 décembre, on sera un maximum de personnes pour défendre le bonus. Lettre à Pourquier : une lettre a été adressée à M. Pourquier sur différents sujets, la réponse est d'étudier la signalisation mais quid des panneaux de la cascade. Situation touristique du Pont de Montvert : Nils émet de grosses inquiétudes sur le devenir touristique avec les restaurants qui ferment et les hôtels qui ne seront plus aux normes. Sentiers : une réunion a eu lieu le 27 novembre, l'OT est chargé de faire les fiches-Pays (internet) : La société Meshnet qui gère le sys-

tème internet est en liquidation. Le pays a repris le sujet avec Nomotech, la priorité est de remettre sur pied les poteaux endommagés et de remettre en route les circuits existants afin d'augmenter le nombre d'abonnés.

■

Fraissinet de Lozère  
conseil municipal  
24 janvier 2015

*Présents : Roure Gilbert, Allier Jean-Pierre, Molines Dominique, Commandré Yves, Commandré Paul, Folcher Christelle, Mazoyer Thierry. Excusés : les autres.*

*Secrétaire : Dominique Molines*

Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu (CM du 11/12/2014)

**Cession parcelle C580 à Camille Debierre :** Camille Debierre et Nathanaél Guin proposent d'acheter à la commune la parcelle C 580 sur le chemin de la Destourne (667 m<sup>2</sup>) pour y construire leur habitation. Le Conseil à l'unanimité décide de le leur vendre au prix de 10 € le m<sup>2</sup> + la viabilisation (devis en cours de l'entreprise Rouvière).

Ce terrain a été acheté par la commune pour régulariser le chemin de la Destourbe il y a dix ans au prix de 8 € le m<sup>2</sup> (voie incluse) plus les frais de géomètre et de notaire. La commune réalise donc la vente à prix coûtant.

Achat de la parcelle E 502 (Chan del Rey) par la commune à la succession Anna Vidal : Le terrain de 737 m<sup>2</sup>

situé à côté de la mairie permettrait une accessibilité pour les handicapés aux locaux de la mairie actuelle. L'estimation de France Domaines était de 7000 € et la mairie avait proposé 8800 € à la famille mais cette dernière en veut 12 000 €. Le conseil municipal acceptera cette proposition si, après étude approfondie, le projet global d'aménagement de cette accessibilité et son financement sont acceptables pour les finances de la commune.

**Programme chemins ruraux 2015 :** Nous n'avons qu'un budget limité à 6000 € de travaux (3000 € de subvention de notre conseillère générale). Un devis de travaux pour ce montant est demandé à Alain Molines sur le chemin de Racoules vers Les Bois (travaux à voir avec les 2 agriculteurs du village). Pour la Brousse, une réunion sera organisée avec tous les agriculteurs, courant mars, pour étudier un possible contournement nord du village jusqu'au chemin du Coulet.

**Programme de voirie 2015**

10 500 € de travaux possibles (5250 € de subvention du Département). On avait envisagé le goudronnage de la voie communale de Finialettes mais il semble préférable de monter préalablement un marché de murs de soutènement sur cette voie. Un devis va être demandé à Lozère Ingénierie.

**Travaux liés aux inondations :** il sera demandé aux entreprises (Patrick Rouméjon et Alain Molines) d'avancer sur ces travaux. La reprise des enduits (TPCR) sera demandée au printemps.





Montlozère, l'idée étant de créer du lien autour de cette abeille et l'apiculture traditionnelle, à travers nos montagnes et au-delà. Il y aura bien sûr une édition 2015 et, d'ores et déjà, avec le soutien de la commune qui se positionne favorablement pour ce type d'événement, une réunion nationale aura lieu le 10 et 11 janvier 2015 au Pont de Montvert, pour la constitution d'une fédération de protection de l'abeille noire.

#### **Assainissement de Grizac**

Alain Jaffard présente le projet d'assainissement de Grizac. Il s'agit d'un système non collectif dans lequel, théoriquement, la mairie n'a pas à s'impliquer. Mais du fait de la complexité de la situation, nous intervenons pour harmoniser les débats et les démarches des différents intéressés. Chaque propriétaire a fait son étude, 3 d'entre eux se sont regroupés, la colonie a fait un projet d'une mini-station d'épuration. Cependant, il demeure un souci : comment gérer le rejet des eaux une fois traitées en aval, sans créer de nuisances aux habitants concernés ? Le projet consiste donc à raccorder les sorties d'eaux traitées et les drainer dans une canalisation unique jusqu'à un point commun en contre-bas, où ces eaux pluviales seront diffusées dans une zone d'infiltration. Cela est rendu possible par l'accord de M. Bernard Maurin qui autorise la traversée de son terrain pour la canalisation et de Philippe Chetail pour le point d'infiltration. La commune s'engage à accompagner les propriétaires à condition qu'ils suivent une méthode de travail garantissant la bonne fin des travaux.

Ces conditions se résument à prendre un maître d'œuvre compétent pour élaborer une étude technique détaillée, permettant de consulter les entreprises en toute clarté (coût 1 800 €, participation de la commune 350 €). Le cabinet Mégret accompagnera par la suite les travaux à leurs différentes étapes. (Coût 1 050 €, part de la commune 150 €). La commune prendrait en charge l'étude géologique de perméabilité de la zone prévue pour la dispersion des eaux ; ce projet de mutualisation visant à régler la problématique du respect des normes environnementales.

#### **Point sur les travaux**

Programme de voirie. La calade a été faite. Sur la VC1 demeurent les dégâts causés par l'ONF. Sur l'église, on attend les finitions pour la réception de la tranche ferme. Aussi, une grille est mal placée concernant la réfection du trottoir du Dred'is. La rampe pour les personnes à mobilité réduite de l'Office de tourisme a été faite et une place de parking pour personnes handicapées est prévue. Le Conseil Municipal étudie la mise en place d'une zone bleue de stationnement afin de permettre d'avoir un roulement suffisant de places de stationnement libres pour les personnes extérieures au village voulant faire des courses ou simplement s'arrêter.

#### **Travaux effectués par M. Jacky Dédet**

Pour stopper des infiltrations qui seraient dues à des modifications effectuées sur la chaussée par la commune, le Conseil Municipal délibère afin de prendre en

charge une partie des travaux effectués par Jacky Dédet.

**Frédéric Folcher** accepte d'être référent pour les pompiers au sein du conseil municipal.

**Lors de la commémoration du 11 Novembre 2014**, divers manques ont été recensés : absence de sono, de gâteaux pour les enfants de l'école, meilleure gestion de la cérémonie et mise en valeur du travail effectué par les élèves de l'école publique. Afin de palier ces manques, une commission pour les cérémonies est constituée de Stéphane Maurin et d'Yves Servièrre.

**Stéphane Maurin** fait remonter l'information selon laquelle certains artisans ne seraient pas consultés pour fournir des devis concernant les chantiers de la commune. Les chantiers entrepris par la commune, ces derniers temps, ne nécessitaient pas de faire appel à des artisans du canton. C'est pourquoi, ils n'ont pas été sollicités. Cependant, une attention particulière sera observée à l'avenir.

**Actualisation** de la présentation du camping sur les pages jaunes d'internet.

**Création d'une commission finances** pour étudier les dépenses de la commune dans le fonctionnement de notre territoire. Ce sont par exemple les dépenses liées à la salle polyvalente, la bibliothèque, le stade, etc., qui sont en fait des équipements utilisés par plusieurs communes mais dont la charge financière est supportée par la seule commune du Pont de Montvert). Membres de la commission : Alain Jaffard, Emilie Reydon, Marie

Jo Commandré, Michèle Buisson.

Préparation du prochain numéro trimestriel du « Petit Monvertipontain ». Toutes les associations ou personnes résidentes sur la commune peuvent prendre contact auprès de Stéphane Maurin pour la diffusion d'un article ou autre.

Un spectacle proposé par les élèves des établissements scolaires publics de Florac sur le thème du centenaire de 14-18 sera joué à la salle polyvalente du Pont de Montvert le dimanche 1er février 2015.

#### **Délibérations :**

1) **Convention** pour la mise en service du Sage pour un coût de 8.71 € par an.

2) **Modification budgétaire** pour l'assainissement, paiement d'une facture non réglée à ce jour, ajout de 2 000 €.

3) **Convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale** : Élu référente, Michèle Buisson. Cadre référente : Emilie Reydon. Délégué : Mario. Objectif du groupe de travail, élaboration d'un document unique pour la sécurité du travail. Vote pour l'acceptation d'un devis d'un montant de 900 € afin que le Centre Départemental nous accompagne pour élaborer ce document.

4) **Plan communal de transport scolaire du Conseil Général 48**. L'acheminement des élèves de notre commune se fait par transport en commun. Coût par élève pour la commune : 243 €. 9 élèves sont concernés, notre participation s'élève donc à 2 187 €.

5) **Montant de la redevance** d'occupation du domaine public par ERDF/Télécom, etc. Celle-ci est arrêtée à un montant préfixé de 195 €.

6) **Maison de la Filature** : Nous autorisons M. le Maire à signer un procès-verbal de nouvelle détermination du bien, suite à une erreur de cadastre concernant la terrasse de cette habitation.

**Le CCAS** est actuellement présidé par M. le Maire. Cathy Blaclard, Gilly Mac Hugo, Michèle Buisson, des membres extérieurs des associations concernées. Pour être en conformité avec les textes, il manque deux membres du conseil. Frédéric Folcher et Yves Élie Laurent se portent volontaires.

**Primes des agents en congé maladie** : La commune a, jusqu'ici, continué à payer les primes des agents en congé maladie. Elle ne le fera plus à l'avenir car les agents bénéficient pour cela d'une garantie d'assurance.

**Plan communal de Sauvegarde** : Ce dossier opérationnel énumère les risques et les mesures à mettre en œuvre pour couvrir les enjeux. Il s'agit de recenser les moyens en cas de problème. C'est obligatoire si le PPRI est approuvé, ce qui est notre cas. Un groupe de travail est à constituer.

**Bilan des gîtes et camping** : Le bilan est positif. Les bénéfices sont de 49 415 € et surtout sont générateurs d'emplois ! Nous décidons d'augmenter le tarif de location du gîte ou de la salle communale pour des soirées privées (ne relevant pas d'activités associatives) à hauteur

de 100 €. Il est évoqué la nécessité de repenser le dispositif de chauffage pour réduire les dépenses d'énergie sur le bâtiment, très importantes, vu la vétusté du dispositif, l'absence de réglages possibles.

**AMAC** : Accord pour mettre une salle à disposition de l'AMAC dans le cadre des chantiers d'insertion.

**Suite aux différents courriers avec Orange**, nous sommes toujours opposés à la suppression des cabines téléphoniques, et s'il doit, comme l'affirme l'entreprise, n'en demeurer qu'une sur la commune, nous souhaitons que ce soit celle du gîte.

**La Poste** : Face à la menace de fermeture partielle, nous avons examiné les divers scénarios. Nous sommes résolument opposés à toute fermeture, particulièrement le samedi matin, jour important pour tous les salariés qui en profitent pour aller à la Poste, ce matin-là. Nous prenons une délibération de refus en réponse à la direction de la Poste.

**Les décorations de Noël** seront installées avec des éléments surprise labellisés « Made in Pont de Montvert ».

**Plan Local d'Urbanisme** : Suite à une réunion avec le Parc National des Cévennes, et après examen de diverses possibilités de limiter les autorisations de circulation aux seuls habitants du PNC ; nous demeurons persuadés de l'opportunité de laisser un maximum de voies de circulation ouvertes à tous, résidents du PNC ou autres, afin de ne pas pénaliser les échanges, le commerce, et en général le tourisme qui contribue beaucoup à la vie du pays. Yves Servièr

émet une réserve en ce qui concerne la circulation de marcheurs et de cyclistes sur la VC1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h00.

St Frézal  
conseil municipal  
24 novembre 2014

*Présents :*

*MM. Alain VENTURA, maire ; Jacques HUGON 1er adjoint ; Mmes Muriel de GAUDE-MONT-LANDAIS Muriel, 2e adjointe ; Marie-Christine LIEBER, 3ème adjointe ; Mmes Anne-Marie DIDIER ; Fabienne SALMERON ; MM. Marc GOURDON, Frédéric MOUREAU*  
*Absents excusés : Isabelle DU-QUENNE, Céline MATHIEU, Solène RENARD (procuration à Anne-Marie DIDIER) ; Secrétaire de séance : Fabienne SALMERON*

Lecture est faite de l'ordre du jour.

Compte rendu du 08/09/2014 : Adopté.

Vote des différents tarifs 2015

o Eau

Le conseil après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

— D'augmenter les charges fixes (abonnement annuel) de 2 € HT soit un passage de 85 € HT à 87 € HT soit + 2.35 %

— De fixer la consommation au m<sup>3</sup> consommé à :

o De 1 à 5 m<sup>3</sup> : 16.50 € HT

le m<sup>3</sup> (au lieu de 16 € en 2014) soit + 3.12 %

o Au-dessus de 5 m<sup>3</sup> : 0.43 € HT le m<sup>3</sup> (au lieu de 0.42 € en 2014) soit + 2.4 %

o Assainissement

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

— De fixer le tarif de l'assainissement à 0.92 € HT le m<sup>3</sup> (au lieu de 0.90 € HT en 2014) soit 2.22 %

o Pose et dépose de compteur  
Par délibération du 02 juillet 2012, le coût de la pose de compteur est de 300 € HT et celui de la dépose de 500 € HT.

Il convient de réviser ces coûts.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de fixer les coûts comme suit :

— Installation compteur : 300 € HT + T.V.A à 5.5 %

— Suppression d'un compteur d'eau : 500 € HT + T.V.A à 20 %

— Suppression d'un compteur d'eau pour une même unité d'habitation en possédant deux ou plus : 250 € HT + T.V.A à 20 %

Ces dispositions et tarifs prendront effet à compter du 1er janvier 2015.

Frédéric MOUREAU propose, courant 2015, d'adresser à l'ensemble des abonnés leur contrat d'abonnement réactualisé.

o Cantine :

Le conseil décide d'appliquer, à compter du 1er janvier 2015, les tarifs suivants :

— Prix du repas pour un enfant : 3.65 € (au lieu de 3.50 € en 2014 soit + 1.38 %)

— Prix du repas pour un adulte (enseignants, intervenants, visiteurs...) : 5.40 € (au lieu de 5.30 € en 2014 soit + 1.88 %).

Certification ECOCERT : le personnel communal af-



fecté à la restauration de l'école primaire propose au conseil d'inscrire la cantine dans une démarche de certification ECOCERT (cantine « bio »).

Le coût de la démarche est d'environ 320 € pour une année.

L'APE de l'école des Abrits veut bien participer à hauteur de 100 €.

Le conseil souhaite obtenir plus d'information sur ECOCERT et la procédure de certification avant de s'engager.

o Enlèvement d'encombrants : Le maire informe le conseil qu'il y a lieu de réviser le prix pour l'enlèvement des encombrants des habitants de la commune de Saint Frézal de Ventalon.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'appliquer, à compter du 1er janvier 2015, le tarif suivant :

— 1er voyage : gratuit

— A partir du 2ème voyage : 80 € par voyage

Cette délibération annule et remplace la délibération du 26 septembre 2011.

Taxe d'aménagement :

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

— De maintenir le taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1er janvier 2015

— D'exonérer en application de l'article L. 331-9 du Code de l'urbanisme :

o Totalemment :

- Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'art. L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'art. L.31-10-1 du Code de

la construction et de l'habitation (logements financés avec un Prêt à Taux Zéro [P.T.Z]).

- Les locaux à usage artisanal mentionnés au 3° de l'art. L. 331-12 du Code de l'urbanisme

- Les abris de jardin soumis à Déclaration Préalable (DP)

- Les locaux à usage industriel et leurs annexes

- o En partie (50 % de la surface)

- Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'art. L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'art. L.331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des Prêts Locatifs Aidés d'Intégration [P.L.A.I] – qui sont exonérés de plein droit – ou des P.T.Z).

- Les commerces de détail d'une surface inférieure à 40 m<sup>2</sup>

- Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

La présente délibération sera reconduite tacitement chaque année; toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la mairie et du logement social :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 novembre 2014 à 16 h 30 afin de procéder à l'ouverture des plis du marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment communal MAIRIE-LOGEMENT La date limite de réception des offres a été dans un premier

N° d'Ordre	Nom des candidats	Valeur Prix 50 points	Valeur technique 50 points	TOTAL	CLASSEMENT
1	Yaël GARRIGUES	22.92	37.00	59.92	2
2	Jacques BOYER	26.68	40.00	66.68	1
3	BESSIN-SEBELIN	25.72	23.00	48.72	3

temps fixée au lundi 10 novembre 2014, 16 h 00 mais suite à un rectificatif apporté par la commune au dossier de consultation aux entreprises (D.C.E), reportée au lundi 17 novembre 2014, 16 h 00.

Trois cabinets d'architectes ont remis une offre.

Il s'agit de (par ordre d'arrivée) :

1. Mme Yaël GARRIGUES
2. M. Jacques BOYER
3. ATELIER BESSIN SEBELIN

Le tableau ci-dessus indique le classement des candidats après étude des dossiers par la commission :

Choix des offres retenues  
Considérant les critères d'attribution du marché, l'offre économiquement et techniquement la mieux-disante est présentée par M. Jacques BOYER.

Il est donc proposé de retenir Jacques BOYER pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du bâtiment communal MAIRIE – LOGEMENT sur la commune de Saint Frézal de Ventalon.

Après en avoir délibéré, le conseil – à 7 voix pour et 1 abstention – approuve ladite décision.

Point étude A.E.P

Le recueil des données a été validé par les services de l'Agence Régionale de l'Eau (A.R.S) et de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T).

Un hydrogéologue agréé va

être nommé par l'A.R.S afin de donner un avis sanitaire sur les captages en cours de régularisation.

Le maire informe le conseil de la procédure d'acquisition en cours du bassin des Abrits (propriété STAAL) et de VIMBOUCHES (propriété LIEBER). Le maire rappelle que la procédure d'acquisition du bassin de PENENS HAUT n'a pas été menée à terme et qu'il convient d'y remédier.

P.L.U

Le maire informe qu'il y a lieu de mettre en révision le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) et d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

En effet, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (A.L.U.R) du 24/03/2014 rend caducs les P.O.S au 1er janvier 2016; « les communes disposent toutefois d'un délai de 3 ans pour réviser leur POS si elles engagent cette procédure avant le 31 décembre 2015 (...) ».

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire :

— à lancer une consultation pour réviser le P.O.S et élaborer le P.L.U.

— à solliciter de l'Etat et du P.N.C une subvention pour mener à bien l'étude.



**Tableau 2**

	taux	Coût € HT
ETAT – Fonds de solidarité	80 %	38 760.00 €
COMMUNE-autofinancement	20 %	9 690.00 €
TOTAL	100 %	48 450.00 €

**Tableau 3**

NATURE DES TRAVAUX	Coût de l'opération TTC	Dotations amendes de police affectée
Panneaux de signalisation	2 573.92 €	4165.47 €
Parking Pénens-Bas	8 049.12 €	

□ Aménagement de lots à l'AYROLLE

Une estimation des travaux demandée à plusieurs entreprises conclut à un montant optimal de 17 532.40 € HT.

□ Vente partie de la parcelle A 699 à VIMBOUCHES à MM. DIAS et LABARUSSIAS

Après échanges, le conseil propose de fixer à 10 € le m<sup>2</sup> hors frais de notaire (superficie approximative = 57 m<sup>2</sup>).

Les acquéreurs ont fait appel à un géomètre pour l'élaboration du document d'arpentage.

Le conseil autorise le maire à signer les différents actes.

□ Acquisition par « Terre de Liens » des terres et de la bergerie du Salson (propriété Colombat)

Maire et adjoints font part au conseil de leur rencontre avec Marie-Hélène DUPY – référente Terre de Liens – et du projet de l'association : celle-ci souhaite se porter acquéreur des terres et bâtiment susmentionnés afin de les louer à un couple d'agriculteurs (éleveurs ovins) installé sur la commune.

Le fonds se compose de 32.5 hectares de terres avec bergerie; le vendeur a formulé un prix de vente à 70 000 €.

Le financement du projet se présente comme suit :

— 25 % fonds propres de l'association

— 75 % collectivités et dons Marie-Hélène DUPY va présenter le projet au Comité d'Engagement à Paris en 1ère lecture; une 2nde présentation est possible.

La SAFER a reporté la date de fin de l'appel à candidature à mars 2015 afin que l'association puisse engager des démarches pour rassembler les fonds.

Le conseil, à l'unanimité, approuve et soutient le projet; il étudiera, lors de l'élaboration du Budget Primitif 2015, la faisabilité de son soutien financier.

□ Moulin du Salson

Maire et adjoints ont rencontré Stéphane GARNIER – référent territorial du P.N.C – enfin d'échanger sur le projet de réhabilitation du moulin du Salson.

Muriel de Gaudemont Landais propose l'organisation d'une rencontre

avec l'ensemble des acteurs (Groupement Forestier, Conseil Général de la Lozère, P.N.C, Fondation du patrimoine, Bâtiments de France) pour le début d'année 2015. Le conseil approuve la démarche.

□ Informations

o Litige des Abrits : M. et Mme SOULIER ont déposé une requête en référé auprès du Tribunal Administratif (T.A) de Nîmes contre la commune, la SARL ROUVIERE, l'entreprise T.P.C.R et la société CHAPELLE et leurs assureurs respectifs afin que soit organisée une expertise permettant « de déterminer les causes et les conséquences des désordres subis par leur propriété ».

Un avocat désigné par l'assureur de la commune – GENERALI – a produit ses observations en défense et représente la commune auprès du T.A.

o Episodes cévenols

La commune a été reconstruite en état de catastrophe naturelle suite à l'épisode cévenol du 10 au 12 octobre 2014.

Le maire présente au Conseil les devis produits par le pôle sud de la Direction Départementale des Territoires, relatifs aux travaux de réparation à mettre en œuvre sur les ouvrages et la voirie communale suite aux intempéries des 10, 11 et 12 octobre derniers.

Le montant total des travaux de réparation s'élève à 48 450 € HT.

Le maire informe qu'une aide financière peut être attribuée par l'Etat à la commune au titre du « Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles ».

Le plan de financement de

l'opération de réparation des dégâts est le suivant :

voir tableau 2

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

o Approuve l'opération présentée par le maire : travaux de réparation des dégâts subis par les ouvrages et la voirie communale suite à l'épisode cévenol des 10 et 12 octobre 2014;

o Approuve le plan de financement susmentionné;

o Autorise le maire à déposer un dossier de demande de financement auprès de l'Etat au titre du « Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles ».

□ Etude enfouissement des réseaux à PENENS-BAS

Un devis a été réalisé par le SDEE; l'estimation du coût des travaux d'enfouissement des réseaux ERDF s'élève à 25 384 € HT; 25 % restant à la charge de la commune, soit 6 346 € d'autofinancement. D'autres devis doivent être réalisés pour évaluer le coût d'enfouissement des réseaux téléphoniques, ainsi que celui du drainage des eaux de ruissellement au droit de ce hameau.

□ Délibérations

o Amendes de police :

Un devis a été réalisé par Lozère Ingénierie pour l'achat de panneaux de signalisation et la création d'un parking à Pénens-Bas; le plan de financement est le suivant : voir tableau 3.

o Transports scolaires 2013-2014 :

Les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire doivent participer au financement du ramassage.

Le conseil est invité à se prononcer sur le paiement d'une participation égale à 14.3 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (1 701 € pour l'année scolaire 2013/2014), soit 243 € multipliés par le nombre d'enfants transportés domiciliés dans la commune.

Le Conseil Municipal approuve cette décision et, en conséquence, accepte de voter la quote-part communale de 3 159 €.

o Indemnités de conseil au comptable du Trésor Public

Le conseil décide de verser une indemnité de conseil au comptable du Trésor Public comme suit :

— Madame CARTAGENA Marianne (sept à déc 14) : le montant de l'indemnité brut de conseil est de 118.03 €.

— Monsieur COTHIAS Michel (janv à août 2014) : le montant de l'indemnité brut de conseil est de 236.06 €.

o Redevance ERDF :

Le conseil adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité fixée à 195 € pour l'année 2014.

o Redevance ORANGE :

Le conseil adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de l'opérateur de télécommunication pour un montant total de 643.03 € et autorise le maire à procéder à l'établissement d'un titre exécutoire.

o Modifications budgétaires

Le maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes dans le tableau ci-contre.



Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6228 : analyses d'eau	700.00 €	
D 701249 : rev.-pollution domestique		570.00 €
D 706129 : rev. mod. rés. coll		140.00 €
D 023 : virement section INV	910.00 €	
D 2315 : install., mat. et outils tech	910.00 €	
D 673 : titres annulés		900.00 €
R 021 : virement section exploitation	910.00 €	

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60631 : fournitures entretien	2 000.00 €	

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 : aménagement log		600.00 €
D 23132 : L.A.S.M		4 400.00 €
R 1323 : sub. CG		5 000.00 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 204158 : Enfouissement réseaux	2 400.00 €	
D 21538 : Autres réseaux		2 400 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 23132 : L.A.S.M		5700.00€
R 1323 : sub. CG		5700.00 €



## St Frézal conseil municipal 26 janvier 2015

### Présents :

MM. Alain VENTURA, maire; Jacques HUGON 1er adjoint; Mmes Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS Muriel, 2e adjointe; Marie-Christine LIEBER, 3ème adjointe

Mmes Anne-Marie DIDIER, Céline MATHIEU, Solène RENARD, Fabienne SALMERON

MM. Marc GOURDON, Frédéric MOUREAU

Absente excusée : Isabelle DUQUENNE

Secrétaire de séance : Céline MATHIEU

Lecture est faite de l'ordre du jour.

### • Aménagement de la mairie et du logement social

Le maire présente les deux premiers scénarios de réhabilitation des locaux mairie – logement proposés par le maître d'œuvre, Jacques BOYER.

□ L'un consiste en la réhabilitation du bâti dans l'existant; le logement réhabilité est de type 3 d'une S.H de 54,13 m<sup>2</sup> et le local de la mairie d'une S.H de 83 m<sup>2</sup>

□ Le deuxième scénario propose de réhabiliter le logement en un type 4 d'une S.H de 79,40 m<sup>2</sup> et de réhabiliter les locaux actuels de la mairie tout en concevant une extension des locaux, pour la fonction accueil public, de 23 m<sup>2</sup> environ soit une S.H totale existant + extension de 111 m<sup>2</sup> Il est rappelé que l'accessibilité des locaux de la mairie aux

personnes à mobilité réduite est prévue dans les travaux de réhabilitation.

Après échanges, le conseil opte pour le 2nd scénario (avec extension local mairie); le coût total des travaux est un prévisionnel qu'il conviendra d'affiner mais il sert de base à l'établissement des plans de financement.

En ce qui concerne la partie logement, le plan de financement est le suivant : voir tableau A.

Le conseil valide le plan de financement susmentionné et autorise le maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2015 (avant le 31/01/15), du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de La Lozère.

En ce qui concerne la partie extension – réhabilitation des locaux de la mairie, le plan de financement est le suivant : voir tableau B.

Le conseil valide le plan de financement susmentionné et autorise le maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2015 et du Conseil Général de La Lozère.

• Aménagement de l'Ayrolle : Le Conseil Général de la Lozère accorde à la commune une subvention de 5 000 € (base subvention = 10 000 € soit un taux de 50 %) au titre du P.E.D. 2015 (Programme d'Équipement Départemental);

Le conseil décide :

- D'utiliser cette aide à la viabilisation des terrains
- De lancer l'opération de viabilisation

• Propriété bâtie en l'état partiel de ruine de M. Bernard BOLZE à Pénens Bas : un agent du Service des Domaines a visité le bien le 21 janvier 2015; une évaluation financière sera adressée à la commune dans trois semaines environ.

• Avancement de grade 2015 : le conseil décide de fixer les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emploi remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes : voir tableau C.

• Le maire informe que le contrat de travail de Mme Christiane MARTIN – secrétaire de mairie 4 h/ hebdo est arrivé à terme le 31 décembre 2014 et qu'il ne sera pas renouvelé.

• Le maire informe le conseil des missions du Service d'Assistance Technique à l'exploitation des ouvrages d'Eau Potable (S.A.T.E.P.) du Département.

Depuis le 1er janvier 2015, le S.A.T.E.P propose aux collectivités une assistance technique à la protection de la ressource en eau.

Cette assistance technique concerne :

- o la régularisation administrative des ressources permettant l'obtention des arrêtés préfectoraux (mission jusqu'ici réalisée par la S.A.F.E.R.)
- o la mise en œuvre des travaux de protection,
- o le suivi des ouvrages et des mesures de protection (appui à la gestion préven-

tive des ouvrages et à la connaissance et respect des servitudes).

Les missions d'assistance technique sont réalisées contre le versement d'une contribution financière annuelle de la commune à 0,55 €/hab. (chiffre DGF=259) soit 142,15 €/an.

Le conseil, après en avoir délibéré décide de demander l'assistance du S.A.T.E.P, autorise le maire à signer le projet de convention et s'engage à porter au budget annexe de l'eau la contribution annuelle de 142,15 €.

• L'association « Les amis de Saint Frézal » va être dissoute; de cette dissolution effective, le C.C.A.S. reprend ses activités (repas des anciens, fête d'été) ainsi que son actif financier.

• Programme voirie 2015 : M. VEIRIER de Lozère Ingénierie se déplace sur la commune la semaine prochaine afin de réaliser des devis de voirie dans le cadre du Programme d'Équipement des Voiries Communales (P.E.V.C.) 2015. A ce titre, la commune peut bénéficier de 50 % de subvention du Conseil Général sur le montant total HT, montant ne devant pas excéder 34 800 € HT.

### • Informations

□ Le Salson – Terre de liens Terre de Liens a fait appel à un cabinet d'expertise privé afin de procéder à l'évaluation financière de la bergerie suite au refus du P.N.C de procéder à cette évaluation. Une nouvelle négociation du prix de vente est en cours avec les propriétaires.

□ Convention d'application de la charte du P.N.C.

Le maire présente la convention d'application 2014/2016 de mise en œuvre opérationnelle des objectifs et des orientations de la charte du Parc National des Cévennes.

Des actions prioritaires ont été identifiées par la commune et le P.N.C. :

- La restauration du moulin du Salson
- L'installation d'un couple d'agriculteurs au Salson
- L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

Le conseil autorise le maire à signer la convention 2014/2016 de mise en œuvre opérationnelle des objectifs et des orientations de la charte du Parc National des Cévennes (cf. : convention d'application en annexe).

□ Moulin du Salson : Une réunion est programmée le 02 fév. Prochain avec des représentants du Conseil Général de la Lozère, du P.N.C., des Bâtiments de France, de la Fondation du Patrimoine, du Groupement Forestier et des Chantiers Internationaux afin d'échanger sur le devenir du moulin du Salson (propriété du bien, remise en état et valorisation, aspects financiers...).

Marie-Christine LIEBER informe du courrier qu'elle a adressé au Groupement Forestier, propriétaire du Moulin, afin de mettre un terme au commodat que le groupement avait conclu avec l'association Cévennes École de Vie (désormais dissoute).

□ Mise en conformité des captages : L'Agence Régionale de Santé (délégation territoriale de la Lozère) a désigné un hydrogéolo-

gue agréé pour déterminer les périmètres à respecter autour des captages.

Accord du Conseil pour lancer cette opération. M. le maire est autorisé à signer les documents y afférant.

□ Ecart redevances prélèvement sur la ressource en eau : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a adressé un courrier R-AR à la commune au sein duquel il lui est demandé de régulariser les redevances versées en 2011 (= 0 €) et 2012 (= 610 €) qui, en l'absence de compteurs généraux, doivent être calculées au forfait soit 1 100.37 € pour 2011 et 1 226 € pour 2012.

La commune conteste à la fois la demande de régularisation – les volumes déclarés sont le résultat de la somme des compteurs individuels – et la méthode de calcul (population totale majorée [= 258 hab] \* 85 m<sup>3</sup>/hab/an).

Un courrier de contestation a été adressé à l'Agence de l'Eau avec copie à Mme Pantel, conseillère générale et M. Mercier de la S.A.F.E.R.

□ Catastrophe naturelle : un bureau d'experts désigné par GENERALI, assurance de la commune a réalisé

une évaluation des dégâts survenus dans le logement A de l'Arbousset suite aux inondations, en vue d'une indemnisation.

□ les services de l'État informeront courant février 2015 du taux de l'aide financière accordée aux communes au titre du Fonds de solidarité en faveur des col-

lectivités touchées par des catastrophes naturelles.

□ Réseau Internet : Suite à la liquidation judiciaire de MESHNET, le Syndicat Mixte Pays Cévennes a récupéré la Délégation de Service Public ; NOMOTEC H est gestionnaire du réseau et deux fournisseurs d'accès à Internet (OZONE et

**Tableau A**

	Taux	Montant HT
ETAT – DETR 2015 – forfait	27.99 %	20 000,00 €
Conseil Régional L-R	2.80 %	2 000.00 €
Conseil Général 48	14.00 %	10 000.00 €

**Tableau B**

	Taux	Montant HT
ETAT – DETR 2015	40 %	60 296.54 €
Conseil Général 48 – PAV	40 %	60 296.54 €
Autofinancement	20 %	30 148.27 €
TOTAL	100 %	150 741.36 €

**Tableau C**

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion
à appliquer à l'effectif des agents promouvables			
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	Adjoint technique de 1ère classe	---- %
		Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %



NOSTRE PAÏS) proposent un abonnement.

La commune est toujours privée de connexion Internet via le réseau hertzien malgré les promesses du Syndicat d'un retour à la normale en décembre dernier.

• Questions diverses :

□ Contrats territoriaux :

Les grands principes sont les suivants :

- Globalisation des aides pour les projets d'investissement à l'échelle du périmètre de la communauté de communes (rassemble communes, EPCI et syndicats intercommunaux)

- Contrat territorial triennal

- Chaque collectivité doit classer par priorité les projets réalisables dans les 3 ans en rapport avec les thématiques suivantes : développement économique, agriculture, tourisme, service et vie quotidienne, voirie, cadre de vie, urbanisme, logement et accueil, AEP et assainissement.

- Conditions de subventions : un taux global de 70 % d'aide publique, dont 50 % maximum pour le département (sauf règlement spécifique)

Le calendrier est le suivant :

- 1er trim. 2015 : Réalisation par les contractants (communes, EPCI et syndicats intercommunaux) d'un diagnostic de territoire, à l'échelle du périmètre de la communauté de communes.

- 2ème trim. 2015 : Réalisation du plan d'action avec délibérations des contractants

- 3ème trim. 2015 : Signature du contrat territorial triennal

□ Le conseil échange sur le projet de fermeture

du préau à l'école et des sources de financement possible.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 20 h 30.



*Tous les conseillers étaient présents.*

## BUDGET :

Décisions modificatives

1/Le maire expose au conseil que les crédits ouverts au BP 2014 pour l'enfouissement des réseaux au hameau du Tronc sont insuffisants et propose de réabonder le compte en prélevant la somme de 1030.79 € sur le poste achat tracto pelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2/Une inversion de chiffre s'est glissée également dans le budget qu'il convient de rectifier : l'excédent de fonctionnement 2013 a été porté à la somme de 57 412.74 € au lieu de 57 472.74 €. La différence de 60 € est donc prélevée sur le poste revenus des locations en fonctionnement.

## SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le conseil décide d'octroyer 200 € à l'association Mont Lozère Elevage pour

la manifestation expo-vente de bovins qui a lieu le 7 septembre 2014.

le CM est sensible aux remerciements pour les subventions attribuées :

Les amis du livre

Les restos du cœur

USEP Lozère

## AMENDES DE POLICE

Le conseil décide d'utiliser le reversement d'une partie des amendes de police pour l'acquisition de panneaux routiers et d'accessoires de sécurité pour la signalisation des véhicules communaux.

## REDEVANCE OCCUPATION TEMPORAIRE DOMAINE PUBLIC 2013 :

Cette redevance due par ERDF pour 2013 d'un montant de 193 € est acceptée par le Conseil qui délibère favorablement.

## ADHÉSION AGEDI

Le conseil approuve les statuts du syndicat inter communal « Agence de gestion et développement informatique » et décide d'inscrire au budget chaque année le montant de la participation de la commune au syndicat.

## REVISION SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de l'étude de révision du schéma directeur d'assainissement réalisé par le cabinet Mégret, une réunion de présentation de ce schéma est prévue fin septembre, avant modification du zonage d'assainissement. Les dossiers sont à l'étude par le conseil municipal.

## AUTOMATED APPEL PRÉFECTURE

Un nouvel automate a été mis en place à la Préfecture, pour les appels d'urgence et des tests ont été effectués ces dernières semaines avec des résultats positifs.

## ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES

Le conseil, décide d'adhérer à l'association des communes forestières de la Lozère.

## DYSFONCTIONNEMENT RÉSEAU ORANGE

Le conseil a engagé de nombreuses actions pour soulever les problèmes de non fonctionnement du réseau sur la commune : articles de journaux, reportages TV, entrevue Sous préfecture...).

Une lettre de M. le Préfet concernant le débroussaillage du réseau de téléphone datée du 25 juillet soulève l'indignation du conseil : elle semble faire porter sur les propriétaires (état, collectivités et particuliers) la responsabilité d'une grande part des dysfonctionnements à cause des branches d'arbres trop proches des lignes et des défauts d'élagage.

L'obligation de débroussaillage par les propriétaires est très nettement exposée dans cette lettre, à tel point que l'on peut oublier le mauvais état physique des lignes elles-mêmes, poteaux, boîtiers de connexion (ouverts ou cassés) etc... et les réparations temporaires devenues permanentes.



St Maurice  
conseil municipal  
13 octobre 2014

*Absente excusée :*  
Mme F. Thyss

#### STATUTS SIVU ESTOURNAI

Les statuts du Sivu de l'Estournai sont inadaptes car datant de l'époque de la construction de l'école. Le conseil approuve la modification nécessaire pour intégrer la cantine, la garderie et les activités péri-scolaires.

#### TARIF EAU 2015

Le tarif reste inchangé par rapport à 2014. Le conseil dans la logique d'encouragement des activités économiques décide à l'unanimité la prise en charge financière du forfait branchement AEP et pour les permis de construire et installations d'activités professionnelles.

#### HEURES COMPLÉMENTAIRES AGENT COMMUNAL

Le conseil décide d'octroyer des heures complémentaires pour la période hivernale à l'agent communal, du 1er octobre 2014 au 30 mars 2015 : 16 heures par mois. Les inondations par ruissellement du 18 au 19 septembre et du 10 et 11 octobre ont causé d'énormes dégâts sur la voirie communale, imposant le déblaiement des glissements de terrain et la ré-ouverture des voies. L'agent communal a travaillé 42 h pendant cette période, en plus de son service normal. Le conseil décide de lui octroyer 42 heures supplémentaires exceptionnelles.

#### MOTION SIMPLIFICATION GESTION COURS D'EAU

Le conseil donne une suite favorable à la gestion des cours d'eau par la Chambre d'agriculture de la Lozère.

#### TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS

Pour compléter la rénovation de l'ancienne poste de St Maurice, il est nécessaire de refaire la salle de bains. Un devis sera demandé à des artisans. Le conseil charge le Maire de cette opération.

#### TRAVAUX DE VOIRIE

Le programme de voirie cantonale sera complété par trois tonnes d'emplois partiels sur le Masmin et Masméjean.

#### DÉGÂTS DE RUISSLEMENT

Délibération du conseil pour reconnaître l'épisode pluvieux intense des 18 et 19 septembre 2014 et du 9 au 12 octobre 2014 comme une catastrophe naturelle nécessitant des réparations pour rendre les points touchés par les dégâts réutilisables : reconstruction d'un mur au Poncet, reconstruction d'un fossé route de Montjoie et reconstruction de la plateforme de la route de Soubrelargues jusqu'en limite de commune. Reconstruction du pont sur le ruisseau du Masufret sur la voie du Villaret et reprofilage et nivellement de la piste.

Le conseil charge le Maire d'obtenir les financements auprès des organismes habituels : Préfecture, conseil général, Région, et PNC et de demander l'autorisation de réaliser des travaux en urgence au Poncet et sur la voie du Villaret dont l'accès est coupé.

#### REVISION TAXE AMÉNAGEMENT

La validité de la taxe d'aménagement prise par la commune en 2011, arrive à son terme. Le conseil décide de la reconduire dans les mêmes conditions (taux de 1 % avec exonérations) sans mentionner de durée de validité, ce qui permet une reconduction tacite chaque fin d'année.

#### INDEMNITE PERCEPTEUR

Le conseil délibère favorablement pour octroyer à Mme la perceptrice de Florac une indemnité de conseil de 270 €

#### REVISION SCHÉMA

**COMMUNAL ASSAINISSEMENT**  
L'actualisation partielle du Schéma directeur et zonage d'assainissement a été présentée aux conseillers municipaux qui ont pu exprimer leurs remarques. Ce schéma est donc revu par le bureau d'études Mégret et sera à nouveau présenté au C.M.

#### TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil approuve la décision de l'assemblée départementale qui reconduit pour 2014/2015 les mesures déjà mises en place pour le transport scolaire. La participation communale est de 729 € pour trois élèves transportés.

#### DEMATERIALISATION LOGICIEL AGEDI

La télétransmission des opérateurs liées à l'utilisation du logiciel choisi par la mairie nécessite le financement d'un « pack démat » et l'ouverture d'un certain nombre d'options pour un coût de 276 €. Cette dématérialisation prend effet au 1er janvier 2015. ■

St Maurice  
conseil municipal  
29 janvier 2015

A 16 h 00 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JP VELAY;

*Présents :* Michel RIOU, Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN.

*Absents excusés :*

Gilles CHABALIER

(pouvoir donné à Laurent ARBOUSSET), Françoise THYSS et Matthias CORNEVAUX.

M. Patrick Brun a été nommé secrétaire.

#### ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Le coût financier que devrait supporter le budget de la collectivité en cas d'absentéisme important ou d'accident de travail grave et de décès implique l'adhésion à un contrat d'assurance. Celui-ci nécessite la mise en place d'une procédure de mise en concurrence comme l'exige le Code des Marchés Publics.

Un contrat groupe à adhésion facultative a donc été signé entre CNP Assurances et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère auprès de C.N.P Assurances à compter du 1er janvier 2015 et ce pour une durée de quatre ans.

## ASSISTANCE TECHNIQUE AU DEPARTEMENT DE LA LOZERE DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le Conseil Municipal décide de demander l'assistance technique du Département en matière de protection de la ressource en eau.

Cette assistance technique concerne :

□ la régularisation administrative des ressources permettant l'obtention des arrêtés préfectoraux (mission jusqu'ici réalisée par la SAFER),

□ la mise en œuvre des travaux de protection,

□ le suivi des ouvrages et des mesures de protection (appui à la gestion préventive des ouvrages et à la connaissance et au respect des servitudes).

## CONVENTION SERVICE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA LOZERE :

Le Centre de Gestion peut mettre à disposition du personnel affecté à des missions temporaires ou de remplacement du personnel momentanément indisponible.

Le Conseil décide de faire appel à ce service en cas d'absence du personnel communal, et cela pendant toute la durée du mandat.

## CORRESPONDANT TEMPETE

Suite à la sollicitation d'ERDF, le Conseil Municipal décide de nommer Laurent ARBOUSSET comme correspondant tempête et Matthias CORNEVEAUX comme suppléant.

## DEMANDE DE SUBVENTION OPERATION DU MASSUFRET

Face à la nécessité de remettre en état le Pont du

Massufret, dont les « désordres » s'aggravent, des devis ont été établis par les services de Lozère Ingénierie qui permettront de lancer une consultation d'entreprises.

Le conseil municipal décide de mener à bien cette opération avant la fin de l'année 2015, pour que les dégâts relevés ne prennent pas un caractère irréversible, et mandate Monsieur le Maire pour rechercher des financements auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R et auprès du Conseil Général de la Lozère dans le cadre de travaux urgents exceptionnels, pour un montant de 54 740,18 € H.T, selon le plan de financement suivant :

- D.E.T.R : 27 370,09 €

- Conseil Général : 16 422,05 €

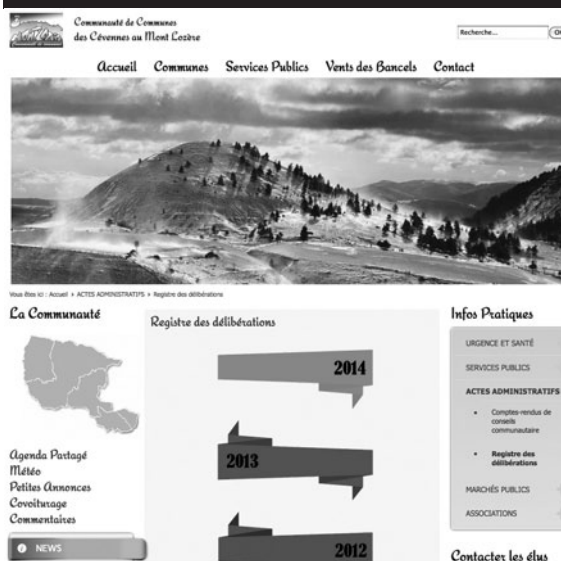
- Part communale : 10 948,04 €

## HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES A L'AGENT COMMUNAL

En complément de la délibération du 13 octobre 2014, le Conseil Municipal décide d'octroyer à Alain GAUCH, adjoint technique, 69,33 heures complémentaires et 20,67 heures supplémentaires exceptionnelles pour les réparations effectuées en urgence sur les dégâts faits à la voirie par les événements climatiques des 18 et 19 septembre et 10 et 11 octobre 2014.

## Site internet Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère

[www.cevennes-mont-lozere.fr](http://www.cevennes-mont-lozere.fr)



Vous trouverez l'ensemble des comptes-rendus de conseil des différentes communes, de la communauté de communes sur le site internet, ainsi que tous les registres des délibérations de l'année 2011 à 2015 :

<http://cevennes-mont-lozere.fr>

**Conseil  
communautaire du  
30 octobre 2014**

*Titulaires présents :*

*Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER ; Gilbert ROURE ; Dominique MOLINES ; Yves COMMANDRE*

*Le Pont de Montvert : Alain JAFFARD ; Stéphan MAURIN*

*St Andéol de Clerguemort : Camille LECAT ; Véronique NUNGE*

*St Frézal de Ventalon : Jacques HUGON ; Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS*

*St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY ; Michel RIOU ; Matthias CORNEVEAUX*

*Titulaire absent ayant donné procuration : François FOLCHER a donné procuration à Alain JAFFARD ; Frédéric FOLCHER a donné procuration à Stéphan MAURIN ; Jean Claude DAUTRY a donné procuration à Camille LECAT ; Alain VENTURA a donné procuration à Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS ;*

*Excusés :*

*Autres personnes présentes à la réunion : Sophie PANTEL, Vice-présidente de la région Languedoc-Roussillon et Conseillère Générale du Canton de Pont de Montvert*

*Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS a été nommée secrétaire de séance.*

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 25 septembre 2014

Après quelques modifications, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter les points n°6 à 11 à l'ordre du jour de la présente séance :

ADDA Scènes Croisées : Avenant 1

Espinas – ruines : Avenant 1 au lot 2 – Charpente, couverture et zinguerie

Spectacle de Noël en lien avec l'association Passe Montagne

Subvention CEL : modification de la délibération 2014-093

Office de Tourisme : Classification

Ligne du Cévenol : motion du conseil communautaire

Maison de Marie : avenant n°1 au lot 2 - Charpente bois

Accepté à l'unanimité

Le Vice-président, Alain JAFFARD propose à l'assemblée d'ajouter le point n°12 à l'ordre du jour de la présente séance :

Association des Métiers d'Art en Cévennes : subvention 2015

Le Président ne souhaite pas que ce point soit mis à l'ordre du jour de ce conseil et propose de le reporter. La communauté de communes n'ayant été destinataire du dossier que la veille de ce conseil, le laps de temps est trop court pour une prise de décision d'autant que la communauté de communes n'a pas pour habitude de subventionner les associa-

tions en dehors du contrat éducatif local.

Alain JAFFARD rappelle d'une part l'urgence de cette décision, car l'association doit déposer son dossier de presse 2015 et, d'autre part l'importance de soutenir cette association qui entraîne sur le territoire des retombées économiques.

1. Décisions du Président : information au conseil – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation faite par le conseil au président.

Décision n°002 : Aménagement de ZAE de Mas-méjean - Attribution du marché de travaux à l'Ets GALTA pour un montant de 39 733.00 € ht.

Décision n°003 : Aménagement de ZAE de Mas-méjean – Avenant n°1 au marché de travaux aux Ets GALTA concernant l'ajout de bordereau de prix.

Décision n°004 : Maison de Marie – contraction d'un prêt auprès de la CRCA d'un montant de 40 000 €, sur 25 ans, au taux fixe de 3.51 et périodicité de remboursement trimestriel.

Décision n°005 : Transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du maire – renonciation du Président de la CCCML.

2. Association Territoriale Causses Cévennes : Approbation des statuts, Adhésion, Cotisation, Conseil de Développement – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Jean Pierre ALLIER, Président de la communauté de communes et Maire de la commune de Fraissinet de

Lozère, informe l'assemblée que le Groupement d'Action Local (GAL) pour la programmation des fonds européens 2014/2020 est enfin constitué. Il regroupe 8 communautés de communes du Sud Cévennes, allant du nord gardois au sud lozérien, formant ainsi un territoire cohérent et harmonieux.

Communauté de communes du Pays de Florac et du Haut Tarn

Communauté des communes Cévenoles Tarnon Mimente

Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère

Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons

Communauté de communes de la Vallée de la Jonte

Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses

Communauté de communes des Hautes Cévennes

Communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes

Pour mener à bien les divers objectifs de ce Gal, le Comité de Bassin d'Emploi des Cévennes et le Pays Gorges Causses Cévennes sont transformés pour devenir l'Association Territoriale Causses Cévennes (TCC).

Sophie PANTEL, Vice-présidente de la Région Languedoc-Roussillon et Conseillère Générale du Canton de Pont de Montvert a fait le tour du territoire pour expliquer et





convaincre les élus locaux de l'importance de cette structure sur ce territoire.

Elle présente cette nouvelle structure et son fonctionnement.

L'association Territoriale Causses Cévennes est organisée de la façon suivante : un bureau, un conseil d'administration et cinq collèges (conseils de développement de 90 personnes).

Le bureau est constitué d'un Président, trois Vice-présidents, un secrétaire et un trésorier avec, par ordre, Présidente : Sophie PANTEL ; Vice-présidents : René PRADEN, André ROUX et Rolland MEJEAN ; Secrétaire : André BARRET ; Trésorier : Jean HANNART

Le conseil d'administration est constitué d'élus des collectivités adhérentes,

La cotisation est de 3.50 € par habitant répartie suivant les missions choisies à la carte par les communautés de communes (PAEC, groupement d'employeurs, accueil et ingénierie).

Dès 2015, cette association pourra porter le Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux (PETR). En effet, l'Union européenne demande que les territoires soient organisés avec des thématiques et appels à projets précis, entrant ainsi dans une démarche globale où les communes n'auront plus les moyens d'agir seules.

La Région met en place un soutien préparatoire aux nouveaux GAL qui bénéficieront de l'aide d'un cabinet de consultant autour de quatre orientations : la relocalisation de l'économie,

les services de proximité, la gouvernance alimentaire et la croissance verte. Cette aide se traduira par 8 journées d'accompagnement.

Afin d'entrer dans la mise en place de la programmation des fonds européens au plus vite, un calendrier est d'ores et déjà pressenti avec au mois de janvier 2015 une réunion grand public par communauté de communes, une réunion institutionnelle et 4 journées thématiques, une présentation aux communautés de communes et une validation des thématiques. Le dépôt du dossier complet du GAL devra impérativement intervenir au mois de février 2015.

L'Association Territoriale Causses Cévennes est également chargée de l'élaboration et du suivi du projet agrienvironnemental et climatique (PAEC). Dans ce projet PAEC, la volonté de l'Union européenne tend vers plus de cohérence sur des grands projets avec un opérateur qui coordonne toutes les actions du territoire. Des zones de priorité seront définies suivant la superposition de cartes autour de 5 enjeux (Eau, herbe, biodiversité, zone humide et DFCI). Les 8 communautés de communes de l'association TCC forment le périmètre de ce PAEC qui peut être élargi à d'autres EPCI déjà intéressées comme le Goulet, les Causses Aigoual Solidaire et le Grand'Combien. Il sera organisé par un comité de suivi et d'orientation politique avec divers partenaires (la chambre d'agriculture, le Parc National des Cévennes, Natura 2000, le Syndicat des Grands Sites et des groupes techniques).

Pour démarrer, le PAEC va reprendre les fiches MAEC (environ 200) déposées sur le territoire. Ces fiches sont établies pour une durée de 5 ans. Si elles ne sont pas renouvelées, les agriculteurs perdront le bénéfice de ces aides.

Après lecture des statuts de l'Association Territoriale Causses Cévennes, le conseil communautaire les approuve, adhère à cette Association qui exercera les missions suivantes pour la communauté de communes :

Portage et mise en œuvre du programme GAL/Leader 2014/2020

Projet agrienvironnemental et climatique

Programme « Terra Rural »

Nomme Jean Pierre ALLIER, Alain VENTURA et Camille LECAT représentants titulaires au sein de cet organisme et Alain JAFFARD, Stéphan MAURIN et Jean Paul VELAY représentants suppléants.

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

3. Parc National des Cévennes : Désignation d'un représentant – rapporteur Jean Pierre ALLIER

La Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère peut être représentée auprès du Parc National des Cévennes par 1 délégué titulaire. L'assemblée désigne Jean Pierre ALLIER comme délégué titulaire et Alain VENTURA comme délégué suppléant.

17 VOIX POUR ADOPTE À L'UNANIMITÉ

4. Plan d'action de l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère : Orientation de la Cté

de Communes Des Cévennes au Mont Lozère – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Lors de la séance du conseil du 25 septembre 2014, le Président a rappelé le plan d'action de l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère et les orientations que la CCCML doit lui transmettre.

Après débat, l'assemblée retient les orientations suivantes :

Tourisme pour tous sans élitisme ;

Développement du tourisme en avant et arrière-saison ;

Requalification de l'hôtellerie, sites et structures touristiques visant à une montée en gamme. Il est rappelé le manque de gîtes classés au-delà de 2 épis ;

Qualité d'accueil améliorée ;

Utilisation et valorisation des produits locaux au travers de la restauration ;

Informatisation de l'information et amélioration de la desserte numérique ;

Amélioration de la signalétique des chemins de randonnée.

5. État d'avancement des projets en cours

Maison de Marie : La remise des clés a été faite à Mme PINTER, céramiste. Leur installation est prévue le 09 novembre 2014.

L'Espinassac : Les travaux avancent bien et la charpente est presque finie. La couverture sera en place courant novembre. Les menuiseries extérieures sont prêtes et en attente de pose.

Gendarmerie du Pont de Montvert : La caserne et les logements sont hors d'eau.

La Cure du Pont de Montvert : Une rencontre avec Mme MEJEAN, cadre de la Poste a eu lieu en présence d'Alain JAFFARD, Vice-président de la CCCML et Maire du Pont de Montvert, Jean Paul VELAY Vice-président de la CCCML et Maire de St Maurice de Ventalon, Yves COMMANDRE délégué communautaire et Adjoint à la Mairie de Fraissinet de Lozère. Il en ressort que si le service courrier de la Poste ne veut pas d'augmentation de loyer, la commission départementale de présence postale territoriale (CD-DPPT) prévoit d'intervenir sur la réhabilitation des locaux actuels. Les élus de la CCCML défendent la pertinence de la réhabilitation de l'ancien presbytère du Pont de Montvert avec une relocalisation de la Poste dans ces nouveaux locaux. La CDDPPT a accepté le dossier avec un financement prévisionnel de 70 000 € incluant l'aménagement intérieur spécifique aux besoins de la Poste estimés à 30 ou 36 000 €. Sophie PANTEL rappelle que son intervention et celle de la Préfecture de Lozère ont permis d'aboutir à l'autorisation d'utiliser les crédits d'État pour la réhabilitation.

Alain JAFFARD intervient sur la réduction l'amplitude d'ouverture de la poste au Pont de Montvert. En effet, la direction de la poste lui a demandé de se prononcer sur la fermeture d'une demi-journée soit le samedi matin, le mercredi après-midi ou le lundi toute la journée

avec un report des heures restantes sur la semaine. Un débat peut alors s'installer sur le cautionnement, ou non, de cette fermeture. À court terme elle pourrait déboucher sur une fermeture totale de ce service sur le canton. L'exemple de communes environnantes atteste de cette volonté. Est-on en accord avec cette volonté économique qui n'est pas réaliste sur notre territoire ? Alain JAFFARD propose aux communes du canton de se prononcer sur le sujet.

Pré du Moulin : Le projet de maison d'accueil au Pré du Moulin sur la commune de Fraissinet de Lozère est suspendu.

Appel à projets SAFER Languedoc-Roussillon : La communauté de communes a déposé un dossier de candidature pour l'appel à projets lancé par la Safer Languedoc Roussillon. Cet appel à projets concerne le stockage de foncier pour favoriser l'installation progressive en agriculture. Ce dossier a été retenu.

Orange : La pression menée par les élus auprès de l'opérateur et relayée par Monsieur le Préfet de la Lozère commence à porter ses fruits. Orange a réalisé des recrutements et exécute les travaux sur la base des points noirs dénoncés par les élus. Jean Pierre ALLIER informe que lors de sa rencontre avec les services d'Orange en sous-préfecture, l'opérateur a reconnu avoir 2 mois de retard dans les réparations prévues. Pour rappel, dans le cadre du service universel, orange dispose d'un délai de trois jours pour effectuer les réparations.

Aussi, il a demandé à l'Etat de pénaliser l'opérateur pour non-respect du service universel. Par ailleurs, il regrette l'absence d'accord entre les intervenants. En effet, le département réalise son réseau fibre Mende/Florac et Orange en fait de même. Concernant la manifestation devant la sous-préfecture de Florac le 17 octobre dernier, Jean Pierre ALLIER déplore le manque de mobilisation. Enfin, il propose à l'assemblée d'installer une boîte de doléances à la Cyber-base du Pont de Montvert. Les personnes rencontrant des difficultés de téléphonies et internet pourront y déposer leurs doléances.

Ferme du Salson à St Frézal de Ventalon : Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, déléguée communautaire et adjointe à la mairie de St Frézal de Ventalon informe que la Safer retient le projet de l'association Terre de Liens. Cette association a présenté un projet d'installation de deux bergers originaires des Alpes pour pratiquer l'élevage de mouton. Un compromis de vente pourra être signé seulement si une promesse d'épargne est garantie à hauteur de 70 %. Une réunion de présentation est prévue le 21 novembre prochain avec la communauté de communes, le Parc National des Cévennes et la mairie de St Frézal de Ventalon.

SPANC du Pays Cévennes : Alain JAFFARD, Vice-président de la CCCML et Maire de la commune du Pont de Montvert rappelle que le Pays Cévennes est compétent pour le SPANC. Or force est de constater qu'il ne remplit pas ses obligations. Ce service du Pays Cévennes est rarement

joignable, les contrôles ne sont pas faits et les subventions auxquelles les administrés ont droit ne sont pas réglées. Au vu de ces manquements, la commune du Pont de Montvert étudie les possibilités de retrait de cette compétence du Pays Cévennes pour s'orienter vers d'autres prestataires.

Cure de Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER, Maire de Fraissinet de Lozère présente la demande de sa commune relative à la réhabilitation de la Cure de Fraissinet. La mairie a lancé un appel à projets sur son territoire. Après étude des trois candidatures déposées, le projet d'accueil du lieu de vie « Les Menhirs de Stevenson » a été retenu. Il demande que ce projet d'envergure soit porté par la communauté de communes. Une fiche thématique sera déposée en ce sens auprès du GAL Causses Cévennes.

6. ADDA, Scènes Croisées : Avenant 1 – rapporteur Véronique NUNGE

Véronique NUNGE, déléguée communautaire et adjointe à la Mairie de St Andéol de Clerguemort, rappelle que le partenariat avec l'association ADDA Scènes Croisées est concrétisé par une convention définissant les modalités d'intervention de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère.

Pour l'année 2014, le soutien financier initial de la CCCML concernant 25 % du budget annuel de 6 000 € maximum (hors billetterie) est en dépassement pour l'année en cours, et propose au conseil communautaire d'établir un avenant pour augmenter la participation de la CCCML pour un montant de 14.14 €.



## 17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Véronique NUNGE expose que l'organisation de spectacle coûte de plus en plus cher et propose de relever le plafond d'intervention de la CCCML pour les prochaines années. Après débat, le Président propose de porter la participation de la communauté de communes de 1 500 € à 1 625 € d'ici à 2016. Il précise que le vote relève des prochains budgets et propose de porter cette question à un prochain conseil.

Le Président rappelle et insiste sur l'importance de la participation de la communauté de communes, de Scènes croisées et des associations locales sur le choix des spectacles à programmer. Actuellement, la communauté de communes n'est que pour le soutien financier.

7. L'Espinac – ruines : Avenant 1 au lot 2 – Charpente, couverture et zinguerie – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le lot n° 2 du marché pour la réhabilitation de ruines à l'Espinac est attribué au groupement LEROUXEL/LA PICAROLLE – 48000 BARJAC. Le groupement constitué pour réaliser les travaux visés ci-dessus n'a pas précisé, dans l'acte d'engagement du marché, le détail des prestations relevant de chaque cotraitant ainsi que les modalités de paiement.

Il est proposé à l'assemblée d'établir l'avenant n° 1 au lot 2 – Charpente, Couverture et Zinguerie précisant les modalités de répartition des travaux et paiements entre les cotraitants.

## 17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

8. Spectacle de Noël en lien avec l'association Passe Montagne – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Chaque année, un spectacle de fin d'année est organisé par une des communes membres de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère.

Le Président informe l'assemblée que le foyer rural Passe Montagne est également organisateur d'un spectacle de Noël en lien avec les écoles du canton. Le programme se déroule sur une journée complète avec partage des projets d'école le matin, spectacle pour les enfants des écoles l'après-midi et spectacle ouvert à tous publics en soirée.

La réalisation du spectacle de fin d'année en lien avec le foyer rural Passe Montagne étant plus pertinent, il est proposé à l'assemblée de participer financièrement à cet événement en attribuant une subvention de 500 € au Foyer Rural Passe Montagne.

## 17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

9. Subvention CEL : modification de la délibération 2014\_093 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que pour soutenir les associations dans la gestion de leur trésorerie, la CCCML perçoit les subventions relatives au contrat éducatif local de la DDCSPP et les reverse aux associations.

Suite à la notification des subventions CEL 2013/2014 accordées

par la DDCSPP, il est proposé au conseil communal de modifier la délibération 093-2014 en intégrant ces subventions comme suit :

## 17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

10. Office de Tourisme : Classification – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Sophie PANTEL, Présidente de l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère présente le dossier de demande de classement de l'office de tourisme en catégorie II. Elle rappelle que pour percevoir la dotation touristique ce classement est obligatoire. Le dossier est composé de trois volumes.

Premier volume : Les critères de fonctionnement – amplitude d'ouverture, agents, suivi météorologique...

Deuxième volume : Manuel qualité – accueil des prestataires...

Troisième volume : Annexes – photos, situation du territoire, aménagements...

Il est proposé au conseil d'approuver le dossier présenté par Sophie PANTEL, Présidente de l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère et de solliciter le classement préfectoral en catégorie II.

## 17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

11. Ligne du Cévenol : motion du conseil communal – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Considérant l'importance

fondamentale de la ligne nationale Paris-Nîmes empruntée par le Cévenol, passant par le Massif Central, le Président informe l'assemblée de la décision de la SNCF de la fermeture, à compter du 1/1/2015, des guichets délivrant des billets, en Languedoc-Roussillon, notamment dans les gares de La Grand-Combe, Génolhac, Villefort et, peut-être Langogne (ainsi que dans celles de Banassac-La Canourgue et Aumont-Aubrac sur la ligne des Causses). Il précise que cette alerte est déjà relayée par l'Association des Élus pour la défense du Cévenol et de la ligne des Cévennes et par les syndicats de cheminots.

Un terminal de vente au guichet, outre l'achat de billets et l'offre de renseignements pour la France entière, permet aussi l'obtention de billets internationaux ainsi que les réservations TGV et Intercités. Ces prestations sont utiles pour les locaux, mais aussi pour les touristes, car l'accès Internet réduit et 3 G sont inexistantes sur notre territoire couvert de zones blanches.

Il est proposé à l'assemblée de porter une motion pour affirmer son attachement à cette ligne ;

Demander le maintien du statut national du Cévenol au titre des TET (Trains d'Équ沿海 du Territoire). ;

Souhaiter qu'une collaboration plus étroite des 3 Régions concernées, Languedoc Roussillon, Auvergne et PACA, s'organise tout particulièrement dans cette période de négociations multiples avec l'État et la SNCF;



Demander que les Comités de ligne se réunissent dès à présent et régulièrement. En effet, les Comités de Ligne, créés par la loi SRU, avec une périodicité annuelle ne sont plus réunis en Languedoc-Roussillon depuis 2010 (il n'y a eu qu'un seul « Comité dit Départemental », à Marvejols — Lozère en juin 2013) ;

Demander le rétablissement des conditions normales de circulation (indispensables pour rendre le train attrayant) en améliorant la communication, les conditions de circulation et les temps de parcours ;

Rappeler qu'il y a 20 ans, il fallait guère plus de 3 heures pour relier, par la ligne des Cévennes, Mende à Montpellier alors qu'aujourd'hui, il faut... près de 4 heures ! L'Est lozérien et le Haut-Gard n'ont pas d'infrastructure de transport rapide à proximité, et cette ligne ferroviaire a le mérite d'exister d'autant que le train est le mode de transport le plus sûr, le plus régulier (surtout en zone montagneuse) et le plus respectueux de l'environnement. En outre, il dessert directement les centres-villes ;

Affirmer que c'est d'un vrai désenclavement durable de ces régions défavorisées et donc d'un véritable aménagement du territoire régional qu'il s'agit !

Conclure qu'un développement du fret notamment pour le transport des bois du Massif Central vers les usines et les ports du Sud à la descente (et, peut-être, celui des hydrocarbures et des produits dangereux à la montée ?) serait peut-être dans la logique du Grenelle de l'Environnement ?

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

12. Maison de Marie : avenant n° 1 au lot 2 — Charpente bois – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que le lot 2 — Charpente bois est attribué à l'entreprise PANTEL COUVERTURE — 48400 BEDOUES. Il précise que des travaux d'installation d'une ossature bois pour l'ouverture d'une fenêtre sur le côté nord de l'atelier sont pertinents en matière d'éclairage naturel des lieux et propose à l'assemblée d'établir l'avenant n° 1 au lot 2 — Charpente bois pour un montant en plus-value de 900.00 € ht.

17 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à minuit. ■

### Conseil communautaire du 27 novembre 2014

*Titulaires présents :*

*Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER; Gilbert ROURE; Yves COMMANDRE  
Le Pont de Montvert : Alain JAFFARD; François FOLCHER; Stéphane MAURIN  
St Andéol de Clerquemort : Camille LECAT; Jean Claude DAUTRY; Véronique NUNGE  
St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA; Jacques HUGON ; St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY ; Michel RIOU; Matthias CORNEVEAUX*

*Titulaire absent ayant donné*

*procuration : Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS a donné procuration à Alain VENTURA*

*Excusés : Dominique MOLINES  
Autres personnes présentes à la réunion :*

*Jean PAUL VELAY a été nommé secrétaire de séance.*

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 30 octobre 2014  
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter les points n° 8 et 9 à l'ordre du jour de la présente séance :

- Budget principal : Décision modificative n° 2
- Budget annexe Enfance et Jeunesse : Décision modificative n° 1

Accepté à l'unanimité

1. Budget annexe Maison de Marie : Clôture – rapporteur Jean Pierre ALLIER  
Jean Pierre ALLIER, Président de la communauté de communes et Maire de la commune de Fraissinet de Lozère rappelle au conseil communautaire que le budget annexe « Maison de Marie » a été ouvert pour la réhabilitation du bâtiment (partie atelier) au 1er janvier 2012.

Compte tenu de la réception des travaux de réhabilitation au 24 juin 2014, ce budget n'a plus lieu d'exister. En conséquence, le Président propose au conseil communautaire de clôturer ce budget annexe; de réaliser la reprise des immobilisations; d'arrêter les comptes au 31 décembre 2014 après

vérification de leur concordance avec les comptes du comptable public.

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Association des Métiers d'Art en Cévennes : Demande de subvention – rapporteur Jean Pierre ALLIER  
Jean Pierre ALLIER, présente le dossier de l'Association des Métiers d'Art en Cévennes qui demande une subvention pour l'organisation de son festival 2015. Il rappelle que la communauté de communes n'a pas pour habitude de financer ce genre de projet. En effet, si la politique déclinée est une politique de projet d'investissement, la CCCML finance déjà les associations dans le cadre des contrats éducatifs locaux. Cependant, lors des exercices budgétaires précédents, les élus ont marqué leur volonté de soutien aux projets d'envergure et essentiels pour le territoire en subventionnant au cas par cas. Ainsi, l'Association des Métiers d'Art en Cévennes a pu bénéficier d'un financement en 2013 et 2014 de 700.00 €. Pour 2015, l'Association des Métiers d'Art en Cévennes demande une subvention de 2 000.00 €. Le Président précise que les prévisions budgétaires 2015 ne sont pas commencées, mais le débat sur le sujet est ouvert et la décision prise à cette séance sera intégrée au budget 2015, le cas échéant.

Alain JAFFARD, Vice-président de la communauté de communes et Maire de la commune du Pont de Montvert, informe que l'association est en attente de cette décision qui impactera le maintien éventuel du festival 2015. En effet, malgré le soutien de Sophie



PANTEL, Vice-présidente de la Région Languedoc Roussillon, l'association a constaté une nette baisse des subventions accordées par la Région en plus du désengagement du Parc National des Cévennes qui ne subventionne plus. Il insiste sur l'importance de prendre une décision de principe à cette séance, car l'association attend l'avis de la CCCML pour réaliser son dossier de presse. Le territoire devrait porter l'aide nécessaire à ce genre de manifestation qui est devenu un point fort de la saison et apporte une fréquentation d'environ 12 000 personnes sur les trois jours. La commune du Pont de Montvert soutient ce projet avec un appui financier d'environ 3 500 € et technique avec la mise à disposition des employés, des élus et du chantier international pour l'organisation. La participation à cet événement peut être considérée comme un investissement pour le territoire, l'économie et le faire valoir. C'est pour cela que les communes du territoire pourraient participer de manière financière ou technique à ce festival. Ce qui est le cas pour la commune de St Maurice de Ventalon qui participe techniquement.

Jean Paul VELAY, Vice-Président de la communauté de communes et Maire de la commune de St Maurice de Ventalon, adhère aux propos tenus par Alain JAFFARD. Ayant participé à la gestion du parking, il peut comparer la fréquentation de ce festival à celle qu'a connue la fête de Finiels. En ce qui concerne le comptage réel, il est difficile d'en tenir compte, car il se fait

seulement lorsque les visiteurs entrent à l'office de tourisme Des Cévennes au Mont Lozère.

Camille LECAT, Vice-président de la communauté de communes et Maire de St Andéol de Clerguemort, rappelle qu'il est toutefois important de rester une collectivité coopérative et non pas une mutuelle d'assistance. D'autant que le contexte financier actuel et la méconnaissance du budget 2015 peuvent générer une augmentation de la fiscalité.

Jean Pierre ALLIER, informe qu'il a proposé à l'association de trouver d'autres subventionnements comme le GAL sous forme de résidence de créateur. Il déplore que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ne soutienne pas cet événement alors que les artisans cotisent à cette chambre consulaire. Aussi, ce manque de financement est reporté sur les collectivités, ce qui leur demande un effort important. Enfin, il rejoint l'avis de Camille LECAT sur la vigilance à tenir pour ne pas devenir financeur au lieu de co-financeur.

Jacques HUGON, délégué communautaire et adjoint à la Mairie de St Frézal de Ventalon propose d'estimer la participation de la communauté de communes par un calcul en rapport avec les possibilités financières de la CCCML. C'est le « principe » de la participation. Si le besoin évolue, la fiscalité aussi. L'important est de bien expliquer et si l'objet est bien fondé il est intéressant d'y investir.

Véronique NUNGE, déléguée communautaire et adjointe à la Mairie de St Andéol de Clerguemort

se questionne sur les perspectives de financement de l'association à long terme. Ils devront trouver d'autres pistes pour se pérenniser. La subvention qui est demandée va-t-elle évoluer ou est-ce seulement une exception ?

Jean Claude DAUTRY, délégué communautaire et adjoint à la Mairie de St Andéol de Clerguemort, propose de voter une subvention de principe qui sera révisée le cas échéant au budget primitif de 2015.

Le Président propose à l'assemblée de statuer sur le principe d'une subvention de base de 1 500.00 € éventuellement revue à la hausse, sous réserve des possibilités financières dégagées sur le prochain budget 2015.

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Compte épargne temps : Création – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que la communauté de communes a saisi le comité technique paritaire du centre de gestion de la Lozère pour l'ouverture du Compte épargne temps dans la collectivité. Pour rappel, le CET permet d'accumuler des jours de congés rémunérés sur plusieurs années. Il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'application du compte épargne temps dans la collectivité comme suit : Alimentation du CET (dans la limite de 60 jours) :

Report de congés annuels (sous réserve de vingt jours de congés utilisés dans l'année, proratisés pour les temps non complets et partiels) et jours de fractionnement, des jours de récupérations au titre de l'ARTT,

des jours de repos compensateurs.

Procédure d'alimentation : Le CET devra être alimenté avant le 31 janvier de l'année suivante, une fois par an. Le calendrier pourra être scolaire pour les ATSEM.

Utilisation du CET : Le CET est utilisable sans limites de durée.

Le service gestionnaire informera l'agent des jours épargnés au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

Jusqu'à 20 jours épargnés, l'agent pourra utiliser tout ou partie des jours, sous réserve de nécessité de service.

Au-delà de 20 jours épargnés, l'agent pourra choisir l'option de prise en compte au sein du régime de retraite, ou l'indemnisation (fixée par la législation en vigueur), ou le maintien sur le CET.

L'agent doit communiquer son choix d'option avant le 31 décembre de l'année suivante. À défaut de décision, les jours épargnés en deçà de 20 seront automatiquement maintenus dans le CET

15 VOIX POUR ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Formations des agents : Remboursement de frais – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que pour les besoins du service de la cyberbase, la communauté de communes a accepté la formation d'un agent pour l'action « Mise en page avec Indesign ». Cette formation se déroule les 20, 21, 26, 27 et 28 novembre à Montpellier. Elle est délivrée par un organisme privé qui ne rembourse pas les frais de transport, repas et nuitée à l'agent.



Il propose au conseil d'indemniser l'agent des frais de transport suivant le barème kilométrique applicable, des frais réels de repas et nuitées occasionnés (sur présentation des pièces justificatives).

15 VOIX POUR ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Régime indemnitaire : Modification – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président propose au conseil de compléter le régime indemnitaire comme suit :

Indemnité de mission : voir tableau ci-contre.

Est considéré en mission l'agent qui se déplace pour les besoins du service et dans le cadre de la formation continue hors de sa résidence administrative et familiale. L'agent doit être muni d'un ordre de mission.

15 VOIX POUR ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. État d'avancement des projets en cours

Maison de Marie : Une modification à l'arrivée du compteur électrique a dû être faite pour la mise en place du four de la céramiste. Cet artisan est satisfait des locaux qui sont tout à fait adaptés à son activité. ZAE de Masméjean : L'enrobé sur la voie principale est terminé ainsi que l'installation EDF.

Gendarmerie du Pont de Montvert : Les quatre maisons sont couvertes. Il est bon de préciser que ces logements sont contrôlés en haute qualité environnementale. Il reste l'escalier et le plancher à finir. Stéphan MAURIN informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'aménager la sortie de la gendarmerie qui est en bordure de l'entrée de l'école de l'Estournal. Cet

aménagement évitera les problèmes lors des départs en intervention au moment des sorties d'école et mouvements de transports scolaires. Cet aménagement par panneautage horizontal et vertical devra impérativement être réalisé avant l'inauguration. Il rappelle que le maître d'œuvre du chantier, Marie-Claire BESSIN, a organisé une visite du chantier pour les élèves de l'école. Visite qui a enchanté petits et grands. Le directeur de l'école demande à pouvoir utiliser la bordure de rivière, espace délaissé par la gendarmerie, pour aménager un sentier de découverte.

L'Espinasson : Le bâtiment est hors d'eau. Le suivi du chantier est difficile, car l'architecte modifie les réunions de chantier et oublie même de prévenir de son absence. Pour le suivi administratif, c'est pareil et les entreprises attendent leur paiement, car nous ne pouvons pas régler des factures non conformes. Un devis lui est demandé pour la pose de 2 fenêtres de toit, car le local manque de luminosité. Alain JAFFARD demande pour quelle raison les encadrements de fenêtre sont blancs alors que la bâtisse est en schiste. Camille LECAT précise que ce sont des pierres de grès qui vont se patiner dans le temps, comme à l'origine. Par ailleurs, la conception des dessins et graphismes du sentier d'interprétation est très bien faite. Hélène BOUCHARD SEGUIN est en relation avec le Parc National des Cévennes pour cette réalisation.

Le président informe l'assemblée que la réhabilitation de la ruine de l'Espinasson

Bénéficiaires	Indemnité journalière	Montant de référence	Taux
Agents titulaires et stagiaires, Agents non titulaires, personnes collaborant à l'action de la collectivité	Indemnité de repas	15.25 €	100
	Indemnité de nuitées		
Sur présentation des pièces justificatives	60 €	100 ou dans la limite de frais engagés	
	Indemnité de journalières	90.50 €	100

s'inscrit dans une démarche d'authenticité et de qualité. C'est à ce titre qu'en partenariat avec le Parc National des Cévennes, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre ont porté une modification structurelle à l'édifice au niveau de la couverture. À cet effet, le groupement LE ROUXEL / LA PICAROLLE présente un devis complémentaire en moins-value de 826.54 €. Il est proposé au conseil d'établir l'avenant n° 2 au lot 2 – charpente, couverture et zinguerie.

15 VOIX POUR ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président informe l'assemblée que le Gal Cévennes nous a fait part du montant prévisionnel pour le financement du bâtiment principal du hameau de l'Espinasson. Il propose au conseil de modifier le plan de financement en intégrant la participation du Gal Cévennes à hauteur de 61 615.54 € pour le bâtiment principal et 7 800.00 € pour le sentier d'interprétation. De plus, la communauté de communes a bénéficié d'un complément de subvention de la part de la Région Langue-

doc Roussillon et propose d'intégrer ce montant de 20 273.00 €.

15 VOIX POUR ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La Cure du Pont de Montvert : Alain JAFFARD a rencontré M. Le Préfet pour défendre le point de vue de la CCCML concernant l'implantation du bureau de poste au rez-de-chaussée de ce bâtiment. En effet, le service postal ne souhaite pas verser directement une subvention pour les travaux de réhabilitation de la Cure à la CCCML, mais préfère financer directement les entreprises qu'il mandatera pour l'aménagement de l'espace dédié à la poste. A contrario, la communauté de communes préfère percevoir la subvention et assurer la totalité des travaux de réhabilitation, sur la base du cahier des charges spécifique à la poste. La CDPPT doit se réunir début décembre pour statuer sur le dossier. Lors de cette rencontre, la CCCML devrait bénéficier du soutien de M. Le Préfet de la Lozère et de Mme la Conseillère Générale, Sophie PANTEL.



Enfin, un permis modificatif devra être déposé par la maîtrise d'œuvre pour intégrer ces nouveaux travaux.

Calendrier 2015 des séances du conseil communautaire : Après quelques modifications, le calendrier est accepté.

Association Territoriale Causses Cévennes (ATCC) : Le Président fait lecture de son résumé de vulgarisation permettant de mieux aborder ces changements territoriaux. L'ATCC, est créée pour gérer les fonds LEADER et GAL. Elle est composée de 8 communautés de communes (5 du pays de Florac et 3 du Pays Cévennes) pour environ 15 500 habitants. Le dossier est compliqué pour les non-initiés, aussi, il est nécessaire d'adresser des précisions à tous les acteurs potentiels pour qu'ils prennent conscience de l'importance de leur participation à l'élaboration des projets. Une première présentation du GAL a eu lieu au Pont de Montvert. Cette réunion a rassemblé une vingtaine de personnes représentant les associations, artisans, directeurs d'écoles et élus.

Pays Cévennes : Le Président du Pays Cévennes, Max ROUSTAN, maintient qu'il n'est pas possible aux communautés de communes de sortir du Gal Cévennes pour adhérer à l'ATCC. Après une réunion difficile et une affirmation de M. ROUSTAN de notre impossibilité de sortir du GAL Cévennes, Jean Pierre ALLIER a saisi M. le Préfet de la Lozère pour connaître les modalités juridiques de cette affaire.

Alain JAFFARD précise qu'il est nécessaire de marquer la volonté de la communauté de communes vis-à-vis du Président du Pays Cévennes.

Transport à la demande : La communauté de communes est à nouveau gestionnaire de ce service depuis le 1er septembre 2014. Il est proposé au conseil de créer une commission de travail qui aura pour mission d'organiser les premières réunions et mettre en place la politique qui sera exercée en la matière.

15 VOIX, POUR ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Composition de la commission « Transport à la demande » :

Jean Pierre ALLIER, Président de la CCCML et Maire de la commune de Fraissinet de Lozère

Alain JAFFARD, 2<sup>ème</sup> Vice-président et Maire de la commune du Pont de Montvert

Alain VENTURA, 3<sup>ème</sup> Vice-président et Maire de la commune de St Frézal de Ventalon

Jean Paul VELAY, 4<sup>ème</sup> Vice-président et Maire de la commune de St Maurice de Ventalon

Véronique NUNGE, Déléguée de la CCCML et adjointe à la commune de St Andréol de Clerguemort

Schéma de mutualisation des services : Jean Pierre ALLIER présente le schéma de mutualisation des services de la communauté de communes. Il rappelle que la Loi de réforme des collectivités territoriales et notamment l'article 67 insère dans le CGCT l'article L.5211-39-1 qui précise qu'« afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit

un rapport relatif aux mutualisations de service entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. »

Ce schéma de mutualisation présente la mise en place, pour les cinq communes membres de la communauté de communes, de différentes formes de coopération comme l'animation d'une maison de l'emploi et relais de services publics, le service enfance et jeunesse en multisites, un site Internet commun, ou un journal commun « Le Vent des Bancelles »...

7. Compte-rendu des réunions – rapporteur Véronique NUNGE

INSEE : Véronique NUNGE, déléguée communautaire et adjointe à la commune de St Andréol de Clerguemort, présente le compte-rendu de cette réunion du 07/11/2014.

- Présents : 2 CC représentées
- Résumé rencontre : Présentation nouveau site de l'INSEE et présentations produits (Chemin d'accès : <http://www.insee.fr/fr/>).

Onglets intéressants pour une recherche d'informations concernant les collectivités :

- Accès par public (en haut à droite) : cliquer sur collectivités locales puis sur la rubrique chiffres et cartes qui permet aussi d'accéder aux données locales
- Thèmes (en haut à gauche)
- Base de données (idem) : cette rubrique donne accès aux chiffres du recensement et à une base permanente des équipements

- Publications : cette rubrique donne accès aux fichiers détail, à un quiz et permet de s'abonner aux lettres d'infos de l'INSEE

- Données locales : elles sont accessibles directement depuis la page d'accueil en cliquant sur la vignette vers le bas à droite.

La rubrique qui permet d'accéder aux chiffres des territoires à toutes les échelles et de comparer jusqu'à 4 niveaux de territoires (dommage qu'il n'y en ait pas 5) en ajoutant des territoires.

Cette rubrique permet aussi d'accéder au dossier complet sur chaque niveau et territoire choisi.

L'INSEE propose aussi des produits payants. Par exemple des portraits de territoire à partir de 2000 hab. pour 80 €. Des portraits sur mesure environ 200 €. Des études de projections démographiques (OMPHALE° à partir de 50 000 hab. Ces études sont en ligne à l'onglet Publications.

CPDIA : Véronique NUNGE présente le compte-rendu de cette réunion : Les communautés de communes à l'écoute du dialogue social.

C'est une réunion intéressante, à l'initiative du Préfet de la Lozère, qui a eu lieu à la préfecture, pour présenter le travail de la CPDIA, la Commission Paritaire Départementale Interprofessionnelle de l'Artisanat, aux représentants des communautés de communes.

Plus de la moitié des communautés de communes étaient représentées et le président de l'UPA, Jean-Michel Marques, a pu marteler les propositions de la CPDIA élaborées de concert avec les secrétaires des syndicats de salariés.

Il a expliqué l'intérêt pour les élus de dialoguer au plan local avec les salariés et les employeurs pour trouver des solutions aux besoins des entreprises (terrains adaptés, logements pour les apprentis ou les saisonniers, valorisation des savoir-faire...).

Les syndicats (CFDT et CGT) ont constaté qu'ils étaient souvent oubliés dans les débats alors qu'ils préféreraient intervenir en amont et en prévention des situations, plutôt que dans des situations de conflits lors des liquidations d'entreprises ou aux prud'hommes.

Avec le Préfet et le Directeur du travail, il a été question d'aider les collectivités à élaborer des marchés adaptés aux besoins des entreprises locales (division en lots, insertion de clauses d'insertion, de clauses environnementales de proximité ou en exigeant une proximité de maintenance). Le préfet a constaté en comparant les compétences des communautés de communes de Lozère leur manque de cohérence et d'ambition à prendre à bras le corps cette compétence et la nécessité d'avoir du personnel dédié à cette compétence.

Tous les participants se sont sentis concernés et décidés à faire vivre leur territoire grâce à une démarche plus participative.

Maison de l'emploi de la Lozère : Véronique NUNGE présente le compte-rendu de cette réunion : Le travail saisonnier

Cette réunion avait pour objet d'étudier l'amélioration de l'accueil et de l'hébergement des travailleurs saisonniers. Une Maison des travailleurs saisonniers pourrait être créée en Lozère et des actions lancées pour que les communautés de communes prennent mieux en compte l'héberge-

ment des saisonniers, mais aussi des apprentis.

Terre de liens : Jean Pierre ALLIER et Alain VENTURA présentent le compte-rendu de cette réunion : Avenir du site du Salson

L'association Terre de Liens a présenté son fonctionnement et ses propositions pour acheter les terres agricoles et la bergerie du Salson à St Frézal de Ventalon. Il propose de réaménager le site pour l'installation d'éleveurs de moutons en provenance des Alpes et déjà installés à St Frézal de Ventalon. Forts de leur expérience en la matière, ils sauront faire vivre ce lieu. Pour permettre à l'association Terre de Liens d'acquérir ce site et le mettre à disposition des porteurs de projets, l'association fait appel au mécénat et à d'éventuelles aides des collectivités pour réduire le prix de la location. C'est à ce titre qu'elle fait appel à la communauté de communes. Matthias CORNEVEAUX, délégué communautaire et adjoint à la commune de St Maurice de Ventalon émet des doutes quant à la viabilité de ce projet d'implantation pour l'élevage de mouton. Le site du Salson manque de terrain en prairie pour permettre à ce genre de projet de se développer de façon pérenne. Le Président propose un vote de principe sur cette opération.

13 VOIX POUR 2 VOIX CONTRE

Relais de services publics : Jean Pierre ALLIER présente le compte-rendu de cette réunion. La Secrétaire Générale de la Préfecture de Mende et M. DUMORTIER, Directeur de la Maison de l'Emploi de la Lozère, ont présenté la politique nationale d'espace mutualisé (où la Lozère a été précurseur). Pour conforter le fonctionnement de ces

**Tableau 8 : Décision modificative n°1 Budget principal**

Fonctionnement – Dépenses		
Chapitre 012 – Charge de personnel Art.6411 – personnel titulaire	1 050.00	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes Art. 6554 – Contribution aux organismes de regroupement	-	1 050.00

**Tableau 9 : Décision modificative n°2 Budget annexe Enfance et Jeunesse**

Fonctionnement – Dépenses	
Chapitre 011 – Charges de gestion courante	
Art.61551 – Matériel roulant	
Art. 6182 – Documentation générale et technique	
-	2 000.00
-	460.00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles Art. 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 460.00
Total	0.00

structures, le financement ne sera plus au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), mais du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement des Territoires (FNADT). La prise en compte des dépenses réelles des différentes plateformes devrait permettre de pérenniser cette Maison des services au Public, mais avec un effectif ne pouvant pas dépasser 2 emplois à temps plein par plateforme. Une seule plateforme a été mise en index au regard de son coût de fonctionnement. Sentiers : Jean Pierre ALLIER présente le compte-rendu de cette réunion annuelle.

Les référents sentiers du territoire ont présenté le bi-

lan des travaux réalisés et à prévoir sur chaque sentier de petite randonnée (PR) et pour le GR70.

L'Office de Tourisme Des Cévennes au Mont Lozère a informé de la prochaine réédition des topoguides. Pour plus de cohérence pour les visiteurs et randonneurs, la charte graphique de l'office de tourisme de Florac sera reprise. Le Parc National des Cévennes ne souhaite plus éditer les topoguides en version papier, mais préfère mettre à disposition du public une plateforme numérique dans les offices de tourisme. À ce sujet, le PNC organisera une réunion le 14 janvier 2015 pour présenter ce nouveau fonctionnement.





SAGE Tarn Amont, contrat de rivière : Jean Pierre ALLIER présente le compte-rendu de cette réunion.

La communauté de communes va être amenée à prendre en gestion les milieux aquatiques, ce qui va nous imposer d'être présents au niveau du contrat de rivière et de la commission locale de l'eau sur les trois bassins du Tarn, de la Cèze et des Gardons.

Pour le Tarn, il est déjà demandé d'être dans une nouvelle gouvernance incluant toutes les communes ou communautés de communes des bassins versants concernés.

CBE : Le CBE demande au conseil de pouvoir intervenir pour présenter son projet lors du prochain conseil communautaire. Avis favorable du conseil communautaire.

Terra rural : Camille LECAT présente le compte-rendu de cette réunion. Chaque acteur du projet Terra Rural a présenté son bilan. Que ce soit pour les visites à la ferme, la fête de l'abeille noire, la fête de la châtaigne ou le diagnostic châtaigneraie, le bilan de cet appel à projets est très positif. Le public amateur, professionnel, associatif a répondu présent. Les actions portées lors de cet appel à projets sont à conforter à l'avenir.

Pays Cévennes : Camille LECAT présente le compte-rendu de cette réunion : restitution étude foncière.

Trait d'Union : Stéphane MAURIN, délégué communautaire et adjoint à la commune du Pont de Montvert, présente le compte-rendu de cette réunion. Participation à la réunion de l'association.

8. Budget principal : Décision modificative n° 2 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Considérant l'insuffisance de crédit pour les charges de fonctionnement, il est proposé

au conseil la décision modificative au budget principal pour l'exercice 2014 comme suit :

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Budget annexe Enfance et Jeunesse : Décision modificative n° 1 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Considérant l'insuffisance d'ouverture de crédit pour les charges de fonctionnement, il est proposé au conseil la décision modificative au budget annexe Enfance et Jeunesse pour l'exercice 2014 comme suit :

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23h30.



*Titulaires présents :*

*Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER; Gilbert ROURE; Dominique MOLINES; Yves COMMANDRE*

*Le Pont de Montvert : Alain JAFFARD; Stéphane MAURIN*  
*St Andéol de Clerguemort : Camille LECAT; Véronique NUNGE*

*St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA; Jacques HUGON*

*St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY; Michel RIOU; Matthias CORNEVAUX*

*Titulaire absent ayant donné procuration : François FOLCHER a donné procuration à Alain JAFFARD; Frédéric FOLCHER a donné procuration à Stéphane MAURIN; Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS a donné*

*procuration à Alain VENTURA*  
*Excusés : Jean Claude DAUTRY*  
*Autres personnes présentes à la réunion : Clémence MALLET; Luc LENORMAND*  
*Jean Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.*

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 27 novembre 2014

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. L'Espinassas — Ruines : Avenant 3 au lot2 – Charpente, Couverture, Zinguerie – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que le maître d'ouvrage a demandé au groupement LE ROUXEL/LA PICAROLLE de présenter un devis pour la fourniture et l'installation de deux fenêtres de toit.

Il est proposé au conseil d'établir l'avenant n° 3 au lot 2 – Charpente, Couverture et Zinguerie pour un montant en plus-value de 782.00 € ht.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'Espinassas — Ruines : Avenant 4 au lot2 – Charpente, Couverture, Zinguerie – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que la réhabilitation de la ruine de L'Espinassas s'inscrit dans une démarche d'authenticité et de qualité. C'est à ce titre qu'en partenariat avec le Parc National des Cévennes, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre ont porté une modification structurelle à l'édifice au niveau de la couverture. À cet effet, le groupement LE ROUXEL/LA PICAROLLE présente un devis complémentaire.

Il est proposé au conseil d'éta-

blir l'avenant n° 4 au lot 2 – Charpente, Couverture et Zinguerie pour un montant en plus-value de 4 058.24 € ht.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. L'Espinassas — Ruines : Avenant 2 au lot1 – Maçonnerie – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le président présente à l'assemblée le devis de l'Ets CHAPELLE intégrant des travaux en plus et en moins demandés par le maître d'ouvrage. Il propose au conseil d'établir l'avenant n° 2 au lot 1 – Maçonnerie pour un montant en plus-value de 1 025.06. 00 € ht.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Espinassas — Sentier d'interprétation : Convention de passage – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle à l'assemblée que le projet de réhabilitation du hameau de L'Espinassas comprend l'aménagement d'un sentier d'interprétation. Il précise que ce sentier serpentera sur des terrains communaux et propose au conseil de l'autoriser à signer une convention de passage avec la commune de St Andéol de Clerguemort.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Assurance statutaire : Adhésion – rapporteur Jean-Pierre ALLIER

Le Président rappelle à l'assemblée les obligations statutaires en matière d'assurance maladie et accident de travail envers le personnel communal, telles qu'elles sont définies par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour le personnel titulaire et par le décret n° 88-145 du 16 février 1988 pour les agents non titulaires. Il met ainsi en avant le coût financier que devrait supporter



le budget de la collectivité en cas d'absentéisme important ou d'accident du travail grave et de décès. Suite à la procédure de consultation des entreprises lancée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère, pour le compte des collectivités adhérentes, CNP Assurances a été retenue.

Le Président propose :

- d'adhérer au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère auprès de CNP Assurances, à compter du 1er janvier 2015, et ce pour une durée de 4 ans;
- d'être autorisé à signer le certificat d'adhésion relatif à ce contrat d'assurance statutaire du personnel communal, à compter du 1er janvier 2015;
- pour le personnel affilié à la CNRACL : taux global de 5.09 % (dont 91.5 % versés à la CNP et 8.5 % versés au CDG48);
- pour le personnel affilié à l'IRCANTEC : taux global de 1.05 % (dont 91.5 % versés à la CNP et 8.5 % versés au CDG48);
- d'être autorisé à signer la convention de gestion avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère, à compter du 1er janvier 2015, et ce pour une durée de 4 ans.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Taux d'avancement de grade 2015 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe que suite à l'avis du Comité Technique Paritaire, il convient de fixer les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade et

déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement pour l'année 2015.

Il précise que lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Maison des Services au Public : Demande de subvention 2015 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que les plateformes des Relais de Services Publics et Maison de l'Emploi sont fusionnées pour devenir des plateformes de Maison des Services au Public. Le nombre de ces plateformes va être élargi de 324 à 1000 au niveau national. Pour le département de la Lozère 1 plateforme est en prévision de création sur le territoire de Sainte Croix Vallée Française, ce qui porterait à 10 le nombre de structures. Les Maisons des Services au Public sont animées au maximum par 2 agents en équivalent temps plein et doivent répondre à différentes missions comme la visioconférence. Notre canton est privilégié, car d'une part la Communauté de communes a fait preuve d'innovation en la matière et d'autre part, avec l'antenne de l'Espinassac, ce sont 3 animatrices qui organisent les activités et le soutien au public à ce jour.

Notre plateforme de Cyberbase, Maison de l'Emploi et Relais de Services Publics

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges courantes	8 810.00	FNADT 50%	32 840.00
Téléphone et internet	1 870.00		
Fournitures	540.00		
Location copieur	620.00		
Assurances locaux	1080.00		
Formations	1 740.00		
Réception	60.00	Autofinancement	32 840.00
Frais de déplacement	500.00		
Assurance du personnel	2 330.00		
Affranchissement	60.00		
Documentation	10.00		
Charges de personnel	56 870.00		
Animateurs	53 070.00		
Fonction support	3 800.00		
Total	65 680.00	Total	65 680.00

doit s'adapter à ce changement de fonctionnement. Aussi, à compter du 1er janvier 2015, notre structure devient la « Maison des Services au Public » et adopte une nouvelle adresse mail : msp@cevennes-mont-lozere.fr

Depuis le 1er janvier 2015, le Fonds National de Développement et d'Aménagement du Territoire (fonds européens et de grands opérateurs tels que la SNCF, ERDF, Orange, La Poste,...) finance le fonctionnement des Maisons des Services au Public.

Il est proposé au conseil de solliciter une subvention auprès du FNADT pour le fonctionnement de la Maison des Services au Public au titre de l'année 2015 suivant le plan de financement ci-dessus.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Enfance et jeunesse : Commissaire aux comptes – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée qu'un Copil Enfance a eu lieu le 07 janvier 2015. Lors de cette réunion, il a été abordé le sujet du remboursement de l'avance de 30 000.00 € faite à l'association en 2008 qui était dans l'attente du versement de la subvention du Fonds Social Européen. L'association a perçu en 2013 le FSE pour un montant de 24 556.60 €, mais est toujours dans l'incapacité de rembourser l'avance de la CCCML. Le Président a suggéré à l'association de réaliser un prêt pour effectuer le remboursement de l'avance et alimenter un fonds de roulement. L'association est toujours en attente du versement des subventions de la CCSS. Ces derniers ont environ un an de décalage.



Pour réduire les délais, la coordinatrice de l'association doit s'appliquer à déposer les dossiers complets dans les temps impartis par les services de la branche famille.

Il a été également abordé les services d'un commissaire aux comptes. D'une part, c'est une exigence de la Caisse Commune de Sécurité Sociale, branche famille, car l'association est financée par diverses collectivités et organismes pour un budget très important. D'autre part, les missions d'un commissaire aux comptes s'avèrent utiles et nécessaires au vu de l'accroissement et de la diversification des activités de l'Association Trait d'Union.

Il est proposé au conseil communautaire de donner son avis sur le recours à un commissaire aux comptes par l'association Trait d'Union.

**16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8. État d'avancement des projets en cours**

Presbytère de Fraissinet de Lozère : Le Président présente à l'assemblée le projet de réhabilitation du Presbytère de Fraissinet de Lozère. Par délibération DE-079-2014 et DE-080-2014 du 22 octobre 2014, la commune de Fraissinet de Lozère a validé le projet de réhabilitation du presbytère pour accueillir le lieu de vie « Les Menhirs de Stevenson ». Ce projet s'inscrit dans une dynamique de territoire et dans le cadre de la relocalisation de l'économie et de l'emploi. La Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère

étant compétente en la matière, le Président propose à l'assemblée que la Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère s'occupe de la mise en œuvre de ce projet. Il propose, également, de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre intégrant une tranche ferme : phase études (relevé des ouvrages existants, présentation du projet définitif, devis estimatif, dépôt de permis de construire) et une tranche conditionnelle : la phase travaux (DCE, analyse des offres, suivi technique/administratif et coordination des travaux).

**16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Parc National des Cévennes : Le Président informe et donne lecture du projet de convention d'application de la charte du Parc National Des Cévennes pour la période 2014/2016. Cette convention détaille la mise en œuvre opérationnelle des objectifs et des orientations de la charte. C'est également un outil qui recense les actions faisant l'objet de partenariat. Deux dossiers sont urgents dans le débat :

— Plateforme numérisée pour les sentiers de petite randonnée (PR) et grande randonnée (GR). Sur notre territoire, seul le chemin du Gasbiel ne répond pas aux exigences du PNC, car 50 % de l'itinéraire est hors zone cœur. Toutefois, en changeant le départ de ce dernier, ce chemin devrait rentrer dans les objectifs. Un travail sur le balisage commun à tous les chemins est en cours. Les nouveaux sentiers de l'Espinassas et de

Monjol (communes de St Andéol de Clerguemort et de Fraissinet de Lozère) seront intégrés. Une mise aux normes de tous les poteaux devrait être engagée. Une valorisation de 2 sentiers par communauté de communes est envisagée par le conseil général (nous proposerons sur le Mont Lozère et un en Cévennes) ainsi qu'une possibilité de délégation de travail à l'office de tourisme par convention.

— Destination PARC : Valorisation de la marque PNC avec des produits touristiques et agricoles suivant des normes de développement durable. La mise en place est prévue pour le mois de juin avec peut-être la venue de la Ministre de l'Ecologie.

— Coordination et synergie animation et découverte :

— Terra Rural : Nouveau projet avec le Syndicat Intersyndical pour l'Aménagement du Mont Lozère (SIS Mont Lozère)

— L'Espinassas : Finaliser le chantier engagé

Après l'arrivée de Camille LECAT à 21 h 15, il propose au conseil communautaire de porter un avis sur cette convention et les modifications éventuelles.

**16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Chantier international, vision et perspectives : Clémence MALLET qui travaille avec l'association Passadou du Pont de Montvert et Luc LENORMAND qui travaille pour Solidarité Jeunesse, sont venus à la rencontre des élus pour présenter le principe du chantier international et connaître les opérations envisageables sur le territoire pour 2015.

Ils organisent des actions au niveau local et international en lien avec Solidarité Jeunesse. Sur le territoire de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère, 5 chantiers se sont déroulés sur 2 ans avec environ 60 à 65 personnes. Les chantiers ne sont pas forcément sur des activités de maçonnerie. Bien au contraire, ils ont servi à aménager le sentier de la châtaigneraie de l'Espinassas, entretenir le béal et la cure de Fraissinet de Lozère, entretenir le Rieumalet, derrière l'école et le béal de Felgerolle, aider à l'organisation du festival des Métiers d'Art... Ces chantiers se déroulent sur 3 semaines pour des adultes et 2 semaines pour les adolescents (15/17ans). Les journées sont organisées avec 6 heures de travail. Le reste du temps est consacré à la découverte du territoire, de l'environnement et des échanges avec la population. L'association fournit 2 animateurs pédagogiques, dont 1 bilingue. Elle s'occupe également de l'organisation et de la communication à l'international. Les communes mettent à disposition l'encadrement technique, le logement (tente ou en dur avec le nécessaire vital) et un financement de 3 000 €. Le logement est préféré sur le lieu du chantier, car les déplacements et les frais inhérents peuvent vite prendre de l'ampleur sur notre territoire.

Sans pour autant épuiser financièrement et techniquement les communes, il serait intéressant de pérenniser ces chantiers sur le



long terme avec peut-être des chantiers itinérants sur le territoire. Pour une meilleure gestion de l'hébergement, l'association Passadou est en recherche d'un lieu pour installer les camps. Enfin, les problèmes rencontrés en 2014 pour la gestion du mini-bus de la CCCML démontrent l'importance d'établir une convention d'utilisation définissant notamment les conditions financières entre les parties.

Jean Pierre Allier rappelle que la CCCML a participé à hauteur de 50 % avec les communes pour le chantier de nettoyage de la ruine de l'Espinassas. Ce programme est intéressant pour des entretiens de fossés, réseaux d'eau... surtout qu'en Lozère, il n'y a plus de chantiers organisés mis à part par Solidarité Jeunesse.

Un tour de table est organisé pour connaître l'avis des élus :

St Andéol de Clerguemort : Camille LECAT, Vice-président de la CCCML et Maire de la commune de St Andéol de Clerguemort informe que s'il est par principe favorable à ces chantiers, il doit consulter avant toute décision le conseil municipal. Il émet l'idée d'un chantier pour l'aménagement d'un espace de jeux pour enfants autour de l'Espinassas.

St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA, Vice-président de la CCCML et Maire de la commune de St Frézal de Ventalon présente des chantiers qui pourraient être envisagés comme la réhabilitation du moulin du Salson (qui appartient au groupement forestier), ou le nettoyage de béals, et bassin de réception.

tion. La décision sera prise par le conseil municipal.

St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY, Vice-président de la CCCML et Maire de la commune de St Maurice de Ventalon informe que la discussion n'a pas encore été abordée en conseil municipal.

Le Pont de Montvert : Alain JAFFARD, Vice-président de la CCCML et Maire de la commune de Pont de Montvert, fait le bilan des chantiers passés. Pour l'entretien du béal de Felgerolle, l'encadrement technique a été porté par l'association de Felgerolle. Tout s'est déroulé pour le mieux avec une très bonne ambiance, mais que sur le hameau et c'est dommage. Le deuxième chantier a été consacré à l'organisation du festival des Métiers d'Art (gestion technique, interviews...) et l'aménagement sous l'école. Le problème en cette période estivale est le manque d'encadrement technique et la disponibilité des bénévoles. Pour 2015, le conseil municipal est en cours de réflexion sur des projets tels que le festival des Métiers d'Arts, ou autres.

Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER rappelle que le chantier en 2014 s'est déroulé sur l'entretien de béals et sur le nettoyage du presbytère. Si les intervenants étaient passionnés et la rencontre avec la population intéressante, il est à noter que l'encadrement a posé des problèmes par rapport à la période choisie.

Finances, prospectives 2015 : Le Président présente un pré-bilan financier pour l'année 2014.

Si la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère est dans une situation de finance saine, il est à considérer avec attention que le chevauchement des opérations d'investissements, engagées pour le développement et le maintien des activités économiques du territoire, sont de nature à fragiliser l'équilibre de la trésorerie. D'autant que les partenaires financiers tels que l'État ou la Région tardent à verser les subventions attribuées. En ce qui concerne le fonctionnement, des dépenses nouvelles seront à prendre en considération comme le transport à la demande qui sera refacturé aux communes, l'évolution des taux de cotisation, du coût enfance, des subventions obligatoires et enfin l'intérêt de la dette. Pour les recettes, une diminution d'environ 30 %, due à la Loi des Finances, est envisagée sur la taxe de séjour, le remboursement d'un contrat d'avenir, qui est remboursé à 75 %, arrive à échéance en octobre 2015. Afin de synthétiser et d'analyser la qualité de l'action publique, d'évaluer les perspectives financières pour aider à la prise de décision, il est proposé au conseil de créer une commission finances.

La commission « Finances » est composée comme suit :

Jean Pierre ALLIER, Président de la CCCML, Maire de la commune de Fraissinet de Lozère  
Camille LECAT, 1er Vice-président de la CCCML, Maire de la commune de St Andéol de Clerguemort  
Alain JAFFARD, 2° Vice-

président de la CCCML, Maire de la commune du Pont de Montvert

Jean Paul VELAY, 4° Vice-président de la CCCML, Maire de la commune de St Maurice de Ventalon  
Muriel DE GAUDE-MONT-LANDAIS, Déléguée de la CCCML, Adjointe de la commune de St Frézal de Ventalon.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ATCC/Gal : Le Président rappelle que suite à une première délibération de septembre 2014, le maire de Chamborigaud et membre de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes a rencontré Max ROUSTAN, Président du Pays Cévennes et de l'Agglomération d'Alès pour que sa commune adhère à l'agglomération d'Alès. Aussi, suite à ces pressions, la CCHC se retire de l'Association Territoriale Causes Cévennes pour le GAL. Pour la Communauté de Communes de la Vallée Longue et du Calbertain au sein de laquelle les débats avaient été forts, l'adhésion à l'ATCC n'est pas remise en cause. Jean Pierre ALLIER a demandé au préfet de la Lozère de se positionner juridiquement sur la question de notre sortie du GAL Cévennes. Le Pôle juridique préfectoral, ainsi interrogé, a répondu qu'une communauté de communes peut adhérer au gal qu'elle veut, si elle n'a pas délégué en totalité sa compétence économique. Finalement, Max ROUSTAN n'avait interrogé le préfet du Gard, mais ce dernier a bien reçu la réponse ministérielle. Toutefois, bien qu'ayant la même réponse,





chaque préfet donne son avis. Enfin juridiquement, une communauté de communes peut quitter un pays pour un autre territoire. Au niveau des financements des projets, la communauté de communes peut être redevable au pays des moyens mobilisés par ce dernier pour développer ses compétences sur le territoire communautaire. L'enjeu à terme est de fusionner avec une autre communauté de communes. À ce moment-là, il sera pertinent de changer de pays. Alain JAFFARD ajoute qu'il est intéressant de voir les conséquences financières pour une telle sortie.

Camille LECAT a assisté au comité de programmation du Gal Cévennes au cours duquel la subvention relative au sentier d'interprétation de l'Espinassac était débattue. À ce comité de programmation siégeait Philippe PECAIRE (DRAF) qui a une vision de territoire et pas juridique. S'il tenait le même raisonnement que celui du Pays Cévennes, après quelques explications de Camille LECAT sur le projet de territoire avec Florac, il en a compris toute la cohérence. Alain JAFFARD rappelle qu'à terme, la logique de territoire sera de se tourner vers le sud Lozère. Il propose au Président de la CCCML de rédiger un courrier à M. PACAIRE pour l'informer officiellement de la position de la communauté de communes. Une copie de ce courrier pourrait être envoyée aux préfets du Gard et de la Lozère.

Camille LECAT présente un compte-rendu de la

commission Tourisme du Pays Cévennes. La Loi des finances prévoit un abattement de la taxe de séjour pour les enfants de 13/18 ans. Les services du Pays Cévennes ont estimé une baisse de recette prévisionnelle sur son territoire de 30 % pour les hébergements au réel, mais pas au forfait. Pour anticiper au mieux la gestion financière de cette diminution, le Pays Cévennes a fait 2 propositions :

– Le Pays Cévennes arrête le recouvrement de la taxe

– Le Pays Cévennes baisse la dotation aux collectivités territoriales de 30 %.

Jean Paul VELAY précise qu'au départ le calcul portait sur 40 %, mais, suite à une étude plus approfondie la diminution se rapprocherait de 30 %. Il faut toutefois envisager une fourchette haute qui peut être fluctuante et révisée en 2016. Considérant l'importance du sujet, il a demandé à la commission que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain comité de Pays. Camille LECAT présente une estimation chiffrée : pour 2014, la communauté de communes a perçu 23 100 €, pour 2015 la CCCML devrait percevoir 16 170 €, soit 6 930 € en moins. Bien qu'il préfère la première solution, Jean Paul VELAY explique que la diminution de 30 % est la solution la moins préjudiciable pour notre communauté de communes. Stéphan MAURIN se demande alors quelles sont les perspectives et qu'est-ce que l'on peut espérer.

Pour conclure ce point, une invitation à une séance publique de l'ATCC sera

organisée le 03 février 2015. Ce sera l'occasion de faire un point sur l'avancement du dossier GAL. Il est essentiel d'en faire la promotion pour inviter les associations et acteurs économiques. Lors de cette réunion, le conseil de développement (env. 80 à 90 personnes) devrait être mis en place, dont un quart des membres au comité de programmation. Pour les collectivités, 3 élus par communes seront éligibles.

Contrat territorial : Le Président rappelle qu'une réunion a été organisée le 08 janvier 2015 pour démarrer le diagnostic du territoire. Lors de cette rencontre, le référent du Conseil Général de la Lozère, Bertrand FISCHER a présenté le contrat territorial : Enveloppe de financement triennal pour des projets de territoire répondant à des thématiques déclinées par le Conseil Général. Le contrat est établi pour un territoire de communauté de communes et regroupe les collectivités territoriales demeurant et/ou agissant sur ce dernier. Un diagnostic des besoins du territoire doit être finalisé pour le 27 mars 2015. Le contrat définissant les projets retenus et priorisés sera finalisé pour le 29 mai 2015 par les collectivités cosignataires et validé par le Conseil Général au cours du troisième trimestre 2015.

Pour plus de cohésion, le Président propose à chaque commune de compléter le dossier de diagnostic. Ensuite, ces dossiers seront centralisés par la commu-

nauté de communes puis transmis au référent du Conseil Général qui rassemblera les informations sur un document unique.

Réunion Etude sociologique : Le Président présente le compte-rendu de la réunion.

Service civique : Le Président présente le compte-rendu de la réunion.

Diagnostic partagé du sans-abrisme au logement : Le Président présente le compte-rendu de la réunion.

Forum Départemental du foncier en Lozère : Le Président présente le compte-rendu de la réunion.

Commission Agriculture au PNC : Le Président présente le compte-rendu de la réunion.

Mission Locale : Véronique NUNGE présente le compte-rendu de la réunion.

Bilan du SIS Mont Lozère – Terra Rural : Camille LECAT présente le compte-rendu de la réunion.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 00h15.



## Programme Total Festum 2015

**P**our la huitième année, l'association A.D.O.C- qui mène un travail de fond sur la langue et la culture occitanes sur le département de la Lozère – a décidé de s'engager dans le projet régional de diffusion des Langues et cultures régionales TOTAL FESTUM. Ce huitième engagement, le sixième sur le Pont de Montvert, est pour nous l'occasion de présenter à un large public intergénérationnel, sous des formes diverses et variées, les richesses de la civilisation occitane dans ce qui est :

1 — le domaine de la langue : contes, café occitan, créations, exposition, randonnée,

2 — le domaine de la littérature : contes, chants et poésies, lectures,

3 — le domaine la musique et la danse : danses traditionnelles, passa carrièras, concert,

4 — le domaine de l'histoire : reconstitution historique (Le Chaple 14/18) – Exposition (Lenga(s) de guèrra),

5 — le domaine de la toponymie : connaissance des lieux qui véhiculent cette langue et cette culture ,

6 — le domaine de la découverte d'un pays, de ses paysages, des ses hommes : randonnée.

### Détail du programme par dates

#### Divendres 12 de junh

• Lieu : Escòla

Horaires et quoi ? :  
15h – Contes occitans

• Lieu : Place du village

Horaires et quoi ? :  
18h : Défilé des enfants dans les rues accompagnés par le groupe Les Bourruts

• Lieu : salle polyvalente

Horaires et quoi ? 21h :  
Balèti trad amb Les bourruts

#### Dissabte 13 de junh

• Lieu : Place du village

Horaires et quoi ? : 9h à 13h :  
Mercat de productsors, ateliers des « savoir-faire », café occitan, animacions amb lo passa-carrièra La Masca

• Lieu : Carrièras del Barri

Horaires et quoi ? : 15h30 :  
Déambulation contée avec Monique Burg

• Lieu : Foyer Logement

Horaires et quoi ? 17h15 :

Concèrt avec Calèu

• Lieu : Place du village

Horaires et quoi ? :  
18h30 à 19h30 : Animacion del barri per lo grop La Masca

• Lieu : Salle polyvalente

Horaires et quoi ? :  
20h : Repais occitan a l'entorn d'un aligòt

• Lieu : Place de l'église

Horaires et quoi ? :  
22h : Conte historique « Un còp èra...lo chaple 14/18 », mis en scène avec les habitants du village; embrasement final accompagné par les jongleurs de feu et les musicaires du groupe La Masca

#### Dimenge 14 de junh

Randolejada : « Lumière et paysages » ; randonnée de découverte d'un territoire agrémentée de lectures, de contes, de chants occitans. Départ 13h30 au parking du temple.

*Los 3 jorns durant, Exposicion « Lenga(s) de guèrra » apreparada pel CIRDOC*

A.D.O.C









## Qui saura ?

### Petit jeu mystère...

Devinez où et quand a été prise cette photo? et qui se trouve sur cette dernière?  
Réponse dans le prochain numéro du Vent des bancels...

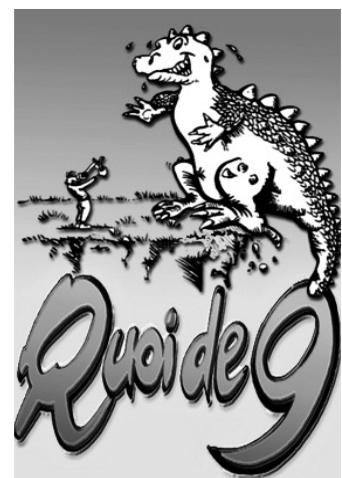
## Association Quoi de Neuf ?

L'association Quoi de 9, basée à Florac vous propose de rencontrer un travailleur social à la Maison des Services au Public au Pont de Montvert.

La permanence a lieu le 2ème mardi de chaque mois de 9h30 à 12h. En cas de besoin, le travailleur social peut aussi se déplacer à domicile en dehors des horaires de permanences.

L'association Quoi de 9 propose à travers les permanences un temps d'écoute, d'information, un service de domiciliation postale et un accompagnement pour toutes démarches liées à l'emploi, le logement, la santé, l'accès aux droits ou encore aux difficultés liées à la mobilité.

■  
Association Quoi de 9



**Contact**  
Association « Quoi de 9 »  
2 place Paul Comte  
48400 Florac  
04.66.45.17.17



